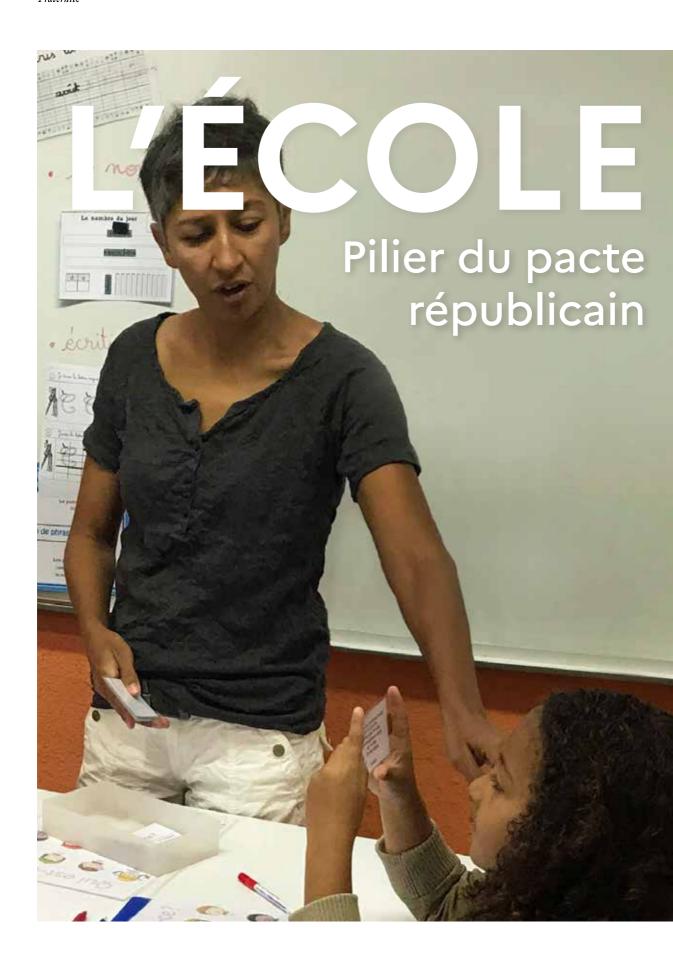


Liberté Égalité Fraternité





ÉDITO



Au seuil d'une nouvelle année scolaire, je veux d'abord souligner combien je mesure l'honneur qui m'est fait de rejoindre, en tant que recteur, la région académique de La Réunion. Conscient de la responsabilité qui est la mienne, et au service de toute la communauté scolaire de cette académie si spécifique et si riche, je souhaite bien sûr rendre hommage à ma prédécesseure : j'entends poursuivre l'excellent travail de fond qu'elle a engagé.

Cette année 2023-2024 s'annonce riche de transformations prometteuses, pour l'académie comme pour l'ensemble de notre système éducatif : des priorités claires pour faire de l'École, pilier et sanctuaire de la République, le lieu de l'apprentissage des savoirs fondamentaux ; et, pour décliner

ces priorités et les mettre en œuvre au plus près du terrain, une large place donnée à l'initiative et à l'innovation, dans le cadre de l'initiative « Notre École, faisons-la ensemble », afin de faire réussir tous les élèves.

Le projet stratégique 2021-2025 de l'académie, que nous allons continuer à approfondir, voit ses priorités une nouvelle fois confortées par les axes de travail présentés par le nouveau ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Gabriel Attal, et développés dans la circulaire de rentrée.

Des mesures concrètes sont visibles dès cette rentrée pour améliorer les conditions de travail et le bien-être de celles et ceux qui font vivre l'école : la revalorisation des salaires de tous les personnels à compter du mois de septembre et la mise en œuvre du Pacte enseignant pour reconnaître l'engagement des professeurs dans des missions permettant d'améliorer la qualité du service public, au premier rang desquelles le remplacement des absences de courte durée.

Faire de l'École le lieu de l'autorité qui protège et qui instruit, toujours en soutien des enseignants, c'est lutter de manière intransigeante contre le harcèlement scolaire : programme pHARe étendu au lycée, formation de tous les personnels et mise en œuvre de nouvelles réponses éducatives pour prendre en charge les situations et permettre de protéger les élèves victimes. C'est également former les citoyens et enraciner la République en diffusant nos valeurs communes, la laïcité, la culture de l'engagement, avec le SNU et les classes « 100 % engagées », l'égalité entre les filles et les garçons.

Pour assurer la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves, les nouvelles évaluations nationales en CM1 et en 4e permettront un suivi plus fin des acquis des élèves. Nous poursuivrons le travail mené dans l'académie pour renforcer l'utilisation de ces évaluations comme outil de pilotage et de progrès des résultats scolaires. La nouvelle classe de sixième, l'extension du dispositif Devoirs faits, la priorité accordée au français et aux mathématiques permettront à chaque élève de mieux réussir dans ses apprentissages.

Le choix de l'académie de faire de la voie professionnelle une voie de réussite et d'excellence est conforté par la réforme qui entre en vigueur pour cette rentrée. Les premières mesures qui seront mises en œuvre permettront de valoriser et de mieux accompagner les lycéens tout au long de leur parcours, en luttant ainsi plus efficacement contre le décrochage scolaire : gratification des stages, heures d'enseignement de mathématiques et de français en petits groupes, encouragement de l'ambition des élèves en leur proposant des options.

En ouvrant les lycées professionnels aux partenariats et en facilitant l'insertion professionnelle grâce à la création d'un bureau des entreprises dans chaque lycée, nous donnerons à nos jeunes davantage de chances de trouver un emploi localement, dans l'hexagone ou à l'international.

Enfin, je n'oublie pas que cette année scolaire sera placée sous le signe des Jeux Olympiques et paralympiques de 2024. Les activités quotidiennes pour favoriser l'activité physique à l'école et l'extension du dispositif « 2 heures de sport en plus » au collège contribueront à faire de la France une nation sportive.

Pour mener à bien ses mission, l'École à La Réunion peut compter sur les partenaires essentiels et indispensables que sont les collectivités : communes, Département et Région. C'est en travaillant ensemble que nous faisons réussir la jeunesse réunionnaise. Je salue également l'action des associations complémentaires de l'école, et bien sûr les parents d'élèves, avec qui je souhaite nouer un dialogue toujours constructif. Nous partageons une volonté commune : celle de faire réussir et s'épanouir tous nos enfants.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une excellente rentrée!

Pierre-François Mourier Recteur de la région académique de La Réunion







CHIFFRES CLÉS de l'académie

LES ÉLÈVES

NB: Chiffres arrondis à la dizaine près

217600

écoliers, collégiens et lycéens attendus à la rentrée

(public + privé sous contrat)

112 720

élèves du premier degré

dont:

41 020 en maternelle 70 280 en élémentaire 1 270 en ULIS école 99970

élèves du second degré

dont:

58 600 collégiens25 490 lycéens15 880 lycéens professionnels dont 1 420 en ULIS collège, lycée et LP

4 900 étudiants en post-bac de lycée

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

654

écoles et établissements du second degré publics et privés sous contrat soit :

519 écoles dont **493** écoles publiques et **26** écoles privées sous contrat

87 collèges dont 78 collèges publics et 9 collèges privés sous contrat

48 lycées

dont 13 lycées d'enseignement général et technologique (12 publics et 1 privé sous contrat) 15 lycées professionnels (13 publics et 2 privés sous contrat) 20 lycées polyvalents

(18 publics et 2 privés sous contrat)

- Fusion des écoles maternelle et élémentaire Benjamin Hoareau : devient école primaire Benjamin Hoareau (Le Port).
- Ouverture de l'école maternelle Charles Isautier au Tampon par scission de l'école primaire.
- Primarisation de l'école Laurent Vergès à la Possession.

À noter : rentrée décalée au lundi 21 août à l'école élémentaire Narassiguin (Bras Panon)

LA DOTATION POUR LA RENTRÉE 2023

28 emplois d'enseignants du premier degré

2 emplois d'enseignants pour l'enseignement privé sous contrat 1 emploi de personnel de direction

1 emploi de CPE

17,5 emplois administratifs

180 ETP d'AESH

22 917

agents de l'éducation nationale

17 980 Enseignants

7 662 enseignants dans le premier degré (dont 489 dans le privé)

10 318 enseignants dans le second degré (dont 741 dans le privé)

371 Personnels d'éducation et psychologues de l'éducation nationale dont **260** conseillers principaux d'éducation et **111** psychologues de l'éducation nationale

381 Personnels d'encadrement, dont **53** personnels d'inspection, **243** personnels de direction et **185** personnels administratifs et techniques et d'encadrement

1 385 Personnels administratifs, techniques, santé, sociaux, dont 185 médecins et infirmiers, 147 assistants sociaux et 1 053 personnels administratifs et techniques

2 800 Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)

LA TAILLE DES CLASSES

PREMIER DEGRÉ

20,5

élèves par classe : nombre moyen d'élèves en pré-élémentaire (22,7 au national) 20,2

élèves par classe : nombre moyen d'élèves en élémentaire (21,7 au national)

SECOND DEGRÉ

24,8

élèves par classe : nombre moyen d'élèves dans les formations en collège (hors SEGPA) (25,8 au national) 19,2

élèves par classe : nombre moyen d'élèves dans les formations professionnelles en lycée (18,2 au national) 30,8

élèves par classe : nombre moyen d'élèves dans les formations générales et technologiques en lycée (30,4 au national)

LES DIPLÔMES

85,3 %

Taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB) 89,8 %

Taux de réussite au baccalauréat

80,3 %

Taux de réussite aux diplômes de niveau 3 (CAP et Mention complémentaire)

SOMMAIRE-

	Édito	du recteur	p.03
	Les c	hiffres-clés de l'académie de La Réunion	p.06
1.	LA	RENTRÉE DANS L'ACADÉMIE	
	1.1	La démographie scolaire à la rentrée	p.12
	1.2	Le bilan de l'orientation et de l'affectation 2023	p.14
	1.3	Les résultats aux examens	p.16
	1.4	Les nouvelles structures de formations	p.18
2.		PERSONNELS REVALORISÉS ET	
	2.1	Revaloriser les rémunérations et améliorer les perspectives de carrière des professeurs	p.22
	2.2	Reconnaître tous les personnels qui contribuent au bon fonctionnement de l'école	p.24
	2.3	Faire confiance à l'expérience et à l'expertise des acteurs de terrain	p.26
	2.4	Renforcer la politique de ressources humaines au service de tous les agents	p.28
3.		TRANSMISSION DES SAVOIRS NDAMENTAUX	
	3.1	Relever le niveau d'exigence et faire progresser tous les élèves	p.32
	3.2	Ancrer la culture de l'évaluation	
		pour mieux répondre aux besoin des élèves	p.35
	3.3	Mettre en place la nouvelle classe de sixième	
		pour faciliter l'entrée au collège	p.36
	3.4	Renforcer la continuité éducative et améliorer l'accompagnement pédagogique	p.38
	3.5	Assurer l'acquisition des compétences numériques tout au long du parcours scolaire	p.40
	3.6	Offrir une plus grande ouverture européenne et internationale	p.42
	3.7	Poursuivre la formation des professeurs	p.46

4.	L'ÉC	OLE, PILIER DE LA RÉPUBLIQUE	
	4.1	Combattre le harcèlement scolaire et le cyber harcèlement	p.50
	4.2	Faire adhérer les élèves à la laïcité et aux valeurs de la République pour les faire respecter	p.52
	4.3	Promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations	p.54
	4.4	Créer les conditions de l'engagement citoyen et faire vivre les valeurs de la République	p.56
5.	FAV	ORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES	
	5.1	Renforcer la mixité sociale et scolaire	p.60
	5.2	Mieux accueillir les élèves en situation de handicap	p.62
	5.3	Améliorer les conditions d'apprentissage	p.64
	5.4	Accompagner les élèves dans leur orientation	p.66
6.		E DU LYCÉE PROFESSIONNEL UN CH 'ENIR	OIX
	6.1	Un meilleur accompagnement des lycéens	p.70
	6.2	Davantage de moyens et les marges de manœuvre pour agir	p.72
7.	S'ÉPA	ANOUIR	
	7.1	Agir pour la santé des élèves	p.76
	7.2	Promouvoir la pratique physique et sportive	p.78
	7.3	Renforcer l'éducation artistique et culturelle	p.82
	7.4	L'éducation au développement durable	p.84
	ANN	IEXES	
		Le calendrier scolaire 2023-2024	p.88
		Quelques temps forts du premier semestre	p.89

1. La rentrée dans L'ACADÉMIE





DÉMOGRAPHIE SCOLAIRE à la rentrée 2023

217 600 élèves font leur rentrée à partir du jeudi 17 août 2023 dans les écoles et établissements scolaires publics et privés sous contrat de La Réunion.

Les effectifs sont en baisse de 1 200 élèves par rapport à la rentrée 2022 (soit -0,5%).

DANS LE PREMIER DEGRÉ

La baisse des effectifs, amorcée depuis 2008, se poursuit au même rythme que l'année précédente (-860 par rapport à 2022 soit -0,8 %).

En maternelle

Les écoles maternelles scolarisent les générations nées entre 2017 et 2021, moins nombreuses que les générations précédentes. Les classes préélémentaires devraient accueillir 290 élèves en moins (soit –0,8% par rapport à 2022, après –1,1% l'année précédente).

En élémentaire

Les classes élémentaires compteraient 650 élèves de moins qu'en 2022 (soit -0,9%). C'est le niveau CE1 (génération 2016) qui est le plus concerné par la baisse d'effectifs en 2023 avec -260 élèves (-2%). Les élèves des classes de CM2, nés pour la plupart en 2013, devraient être aussi moins nombreux qu'en 2022 (-210, -1,6%).

En ULIS école

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS école) devraient accueillir 1 270 élèves, soit 20 de plus qu'en 2021.

DANS LE SECOND DEGRÉ

Les élèves sont aussi un peu moins nombreux qu'à la rentrée 2022 (-350 soit -0,3%).

En collège (y compris Segpa et ULIS)

L'académie compterait 580 collégiens de moins qu'en 2022 (-1%), une évolution comparable aux deux précédentes rentrées.

En ULIS collège et lycée

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) voient leurs effectifs augmenter (+70 élèves soit +4,9 %) pour atteindre un effectif de 1420 élèves.

Cette progression du nombre d'élèves scolarisés est possible grâce à l'ouverture de plusieurs structures d'accueil.

Désormais, chaque collège de l'académie dispose d'une Ulis, anticipant l'engagement national d'avoir une Ulis par collège d'ici la fin du quinquennat.

En lycée général et technologique

Au lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) : les effectifs sont relativement stables depuis 3 ans.

En lycée professionnel

Les effectifs progresseraient (+190 inscrits, +1,2%) après le léger repli de 2021 et 2022.

EN POST-BAC DE LYCÉE

Dans les sections post-baccalauréat de lycée (Sections de techniciens supérieurs, Classes préparatoires aux grandes écoles et Diplôme de comptabilité et gestion): le nombre d'étudiants se stabilise après 5 années consécutives de baisse.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES EFFECTIFS ÉLÈVES PREMIER ET SECOND DEGRÉS (PUBLIC ET PRIVÉ SOUS CONTRAT)

	Constat 2022-2023	Prévisions 2023-2024	Évolution
Premier degré (1+2+3)	113 580	112 716	-864
- dont public	103 754	103 026	-728
- dont maternelle (1)	41 297	41 016	-281
- dont enfants de 3 ans	1 119	1 146	'+27
- dont élémentaire (CP au CM2) (2)	70 928	70 278	-6 500
- dont Ulis école (3)	1 355	1 422	'+67
Second degré (4+6+7)	100 322	99 975	-347
- dont public	92 257	91 911	-346
dont collège (6 ^e à 3 ^e) – yc Ulis et Segpa (4)	59 181	58 601	-580
- dont Segpa*	2 459	2 444	-15
- dont total Ulis**(en collège, lycée et LP)	1 182	1 283	'+101
- dont lycée général et technologique (6)	25 451	25 492	′+192
- dont lycée professionnel - yc Ulis et prépa diverses pré-bac (7)	15 690	15 882	11
Post-bac de lycée (STS***, CPGE****, DCG*****)	4 894	4 905	11
Total élèves	218 796	217 596	-1 200

^{*} Section d'enseignement général adapté

Les effectifs définitifs constatés dans l'ensemble des écoles et des établissements scolaires seront connus début novembre. Ils seront disponibles sur le site web de l'académie.

^{**} Unité localisée pour l'inclusion scolaire

^{***} Section de technicien supérieur

^{****} Classe préparatoire aux grandes écoles

^{*****} Diplôme de comptabilité et de gestion

1.2 Année scolaire 2023-2024

Le bilan de ORIENTATION et de / AFFECTATION 2023

L'orientation constitue une ligne directrice de la politique académique : promotion de la voie professionnelle comme voie d'excellence, augmentation des taux d'orientation des bacheliers professionnels et technologiques vers les filières courtes de l'enseignement supérieur, encouragement de l'ambition des lycéens pour des parcours d'études d'excellence dans l'enseignement supérieur.

L'ORIENTATION EN FIN DE TROISIÈME

L'orientation à l'issue du collège a concerné 15 379 élèves de troisième (toutes séries et parcours confondus).

- Le taux de passage de troisième générale en seconde générale et technologique a augmenté de 2,9 points : il s'élève à 59,2 %, contre 56,3 % en 2022. La demande des familles était de 59,7 % : les décisions des conseils de classes en sont donc très proches (écart de 0,5% contre 1,2% en 2022).
- Par voie de conséquence, le taux de passage vers la voie professionnelle (seconde professionnelle et CAP) s'établit à 40,8 %, contre 43,7% en 2022. Il est de 29,8 % vers la seconde professionnelle (contre 31 % en 2022) et de 11 % en première année de CAP (contre 12,1% en 2022).

L'ORIENTATION EN FIN DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Le taux de passage en première générale et technologique s'établit à 97,1 %, soit une quasi stabilité (97,5% en 2022).

- La répartition entre les différentes séries indique une légère hausse en première générale (61,9 % contre 60,1 % l'an dernier) compensée mécaniquement par une baisse en première technologique (35,4 % contre 37,4 % en 2022).
- Au sein de la voie technologique, la série STMG bénéficie d'une baisse des décisions de plus de deux points (17,9 % contre 20,2 % l'an dernier). Pour cette même voie, les affectations prononcées vers la série STMG représentent 49,6 % des décisions de passage.
- A contrario, la série ST2S connait une légère hausse de candidats (+ 0,4 %), les autres séries restant stables (respectivement 7 % en

STI2D, 1,7 % en STL et 1,6 % pour les autres séries).

• Les réorientations vers la voie professionnelle sont stables à 2,5 % (2,4 % en 2021).

L'ADMISSION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Parcoursup a encore accru l'offre de formations disponibles, pour passer à plus de 21 000 cette année.

- En phase principale, 10 359 élèves de terminale (14 303 avec les candidats en réorientation) ont confirmé au moins un vœu à La Réunion ou en métropole, soit 86,8 % des inscrits en terminale.
- S'agissant des élèves de terminale professionnelle, 66,9 % ont fait au moins un vœu.
- Les vœux des 10 359 élèves de terminale se répartissent ainsi :
- 33,5 % en licence ou diplôme d'université
- -11,7 % en IUT
- 9,3 % en CPGE ou en école d'ingénieur
- 6,7 % en autres écoles (architecture, arts, commerce, paramédical)
- -10,3 % en santé.

Les admissions se poursuivront jusqu'au 16 septembre grâce à la procédure complémentaire.

L'ACCÈS DES BACHELIERS PROFESSIONNELS EN STS ET DES BACHELIERS TECHNOLOGIQUES EN BUT

L'académie poursuit sa politique volontariste pour faire progresser la part de ces bacheliers dans l'enseignement supérieur.

- L'objectif annuel fixé par l'académie d'admettre au moins 948 bacheliers professionnels a été quasiment tenu: au 10 juillet, 1 257 bacheliers professionnels ont eu une proposition en sections de techniciens supérieurs (STS) et 897 en ont accepté une.
- Pour les bacheliers technologiques, l'objectif fixé par l'académie d'admettre au moins 194 bacheliers technologiques en BUT, soit 50% des capacités d'accueil, a été dépassé. Ainsi, 507 bacheliers technologiques ont reçu une proposition en Bachelor universitaire de technologie (BUT) et 198 en ont accepté une.

La Commission régionale académique d'accès à l'enseignement supérieur

La commission régionale académique d'accès à l'enseignement supérieur (CRAES) a pour but d'apporter des solutions d'admission aux candidats auxquels aucune proposition n'a été faite.

Son intervention a débuté au 1er juillet et se poursuivra jusqu'à la miseptembre. Au 10 juillet, 87 candidats en attente sur tous leurs vœux ou refusés sur tous leurs vœux ont sollicité l'aide de la commission.

RÉSULTATS aux EXAMENS

Cette année encore, l'académie enregistre des taux de réussite globalement positifs pour les examens. Mais l'écart avec l'hexagone reste marqué, particulièrement pour le niveau collège et les examens de la voie professionnelle qui sont en recul en 2023.

- Les lycéens de La Réunion ont des résultats désormais très proches des moyennes nationales, voire supérieurs dans les séries générales du baccalauréat.
- La part des lycéens d'origine sociale défavorisée dans l'ensemble des bacheliers de l'académie est passée de 25 % en 1997 à 41 % aujourd'hui.

LE DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

Le taux de réussite global à la session 2023 est de 85,3 %. Il progresse d'un point par rapport à la session 2022 (84,4 %).

- En série générale, le taux de réussite gagne 1,3 point et s'élève à 85,4%.
- La série professionnelle, qui concerne 14,8% des candidats, perd 2,1 points (84,5%).

Avec un taux d'admis de 89,3 %, les filles devancent les garçons de 8 points en moyenne. C'est en série générale que l'écart est le plus marqué (+ 8,3 points en faveur des filles, + 5,7 points en série professionnelle).

Le taux de réussite national est de 89,1 %, en hausse de 1,4 point par rapport à 2022.

Une cérémonie républicaine de remise des diplômes aux élèves sera organisée par chaque collège de l'académie à partir de la prochaine rentrée scolaire.

CAP ET MENTION COMPLÉMENTAIRE

Le taux de réussite pour les examens de niveau 3 est de 80,3 %, en recul de 1,5 point par rapport à la session 2022. Le taux réussite au Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) est de 80,5 %, en baisse de 1,1 % par rapport à la session précédente. Le taux de réussite des spécialités de la production est stable, gagnant 0,1 point par rapport à 2022, alors que celui des services recule de -1,1 point.

LE BACCALAURÉAT

Le taux de réussite au baccalauréat est de 89,8 % cette année, soit en léger recul (– 0,7 point) par rapport à la session 2022 (90.5 %).

Le taux reste toutefois supérieur au taux de réussite de 2019 (88,1 %) qui reste la référence pour la période avant Covid, ainsi qu'à celui de toutes les sessions précédentes.

Les résultats reculent très légèrement pour le baccalauréat général (95,8 % contre 96,1 % en 2022, ainsi que pour le bac technologique (90,5 % contre 90,7 % en 2022). Le recul est plus marqué pour le bac professionnel (80,3 % contre 82,4 % en 2022).

Pour 100 candidats admis cette année au baccalauréat, on compte 49 lauréats d'un bac général, 23 d'un bac technologiques et 28 d'un bac professionnel (contre respectivement 47, 24 et 29 en 2022.

La session de remplacement au mois de septembre

La session de remplacement est ouverte aux candidats qui n'ont pas pu se présenter à une ou plusieurs épreuves de la session normale pour des raisons de force majeure.

- Baccalauréat général et technologique : 7, 8 et du 11 au 13 septembre 2023.
- Les épreuves écrites anticipées, qu'elles soient passées au titre de la session 2023 ou par anticipation au titre de la session 2024, sont fixées le vendredi 8 septembre 2023
- Baccalauréat professionnel : 5, 6, 7, 8 et du 11 au 15 septembre 2023.

Les notes obtenues aux épreuves de remplacement se substituent à celles obtenues dans les matières et unités concernées dans le cadre du contrôle continu ou lors des épreuves de rattrapage et de contrôle.

Les candidats conservent le bénéfice de leur classement dans Parcoursup jusqu'aux délibérations finales.



Année scolaire 2023-2024

STRUCTURES de FORMATION

à la rentrée 2023

Chaque année, les moyens attribués à l'académie permettent de développer des structures et des formations adaptées aux besoins des élèves.

- Pour la rentrée 2023, la dynamique de l'école inclusive se poursuit avec la création d'Unités localisés pour l'inclusion scolaire offrant des parcours de scolarisation toujours plus personnalisés.
- En lycée, l'évolution de la carte des formations, conduite en partenariat avec la Région, illustre la poursuite des efforts pour moderniser l'offre de formation professionnelle et encourager les poursuites d'études après le baccalauréat.

PRÉÉLÉMENTAIRE

2 nouvelles classes pour des enfants de deux ans

- Ouverture d'une classe passerelle à l'école Les Jacarandas, en partenariat avec la commune de Saint-Denis et la Caisse d'allocations familiales.
- Ouverture d'une Très petite section à Saint-Leu.

ÉCOLE INCLUSIVE

5 nouvelles Unités localisées d'inclusion scolaire en école

- Ouverture d'une ULIS troubles du spectre auditif à l'école Sainte-Bernadette (Saint-Paul).
- Ouverture d'une ULIS troubles des fonctions cognitives à l'école Le Plate (Saint-Leu).
- Ouverture d'une ULIS troubles des fonctions cognitives à l'école Paul Eluard (Saint-Louis).
- Ouverture d'une ULIS troubles des fonctions cognitives à l'école Jean Hoarau (Saint-Louis).
- Ouverture d'une ULIS troubles du langage et des apprentissages à l'école Alain Lorraine (La Possession).

8 nouvelles Unités localisées d'inclusion scolaire en collège. L'objectif ministériel d'avoir une ULIS dans chaque collège d'ici 2025 est déjà atteint dans l'académie.

- Ouverture d'un ULIS troubles des fonctions cognitives au collège Beauséjour à Sainte-Marie.
- Ouverture d'une ULIS troubles du spectre auditif et d'un service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) au collège Fanny Desjardins à Bras Panon.
- Ouverture d'une ULIS troubles des fonctions cognitives au collège Morin à Saint-André.
- Ouverture d'une ULIS troubles des fonctions cognitives au collège Juliette Dodu à Saint-Denis.
- Ouverture d'une ULIS troubles des fonctions cognitives au collège Adrien Cadet aux Avirons.
- Ouverture d'une ULIS troubles des fonctions cognitives au collège Mille Roches à Saint-André.
- Ouverture d'une ULIS troubles des fonctions cognitives au collège Le Ruisseau à Saint-Louis.
- Ouverture d'une ULIS troubles des fonctions cognitives au collège Henri Matisse à Saint-Pierre.

3 nouvelles Unités localisées pour l'inclusion scolaire en lycée

- Ouverture d'une ULIS troubles des fonctions cognitives au lycée Bois d'Olive à Saint-Pierre.
- Ouverture d'une ULIS troubles de la fonction auditive au lycée privé sous contrat Saint-Charles à Saint-Pierre.
- Ouverture d'une ULIS troubles des fonctions cognitives au lycée privé agricole de Saint-Joseph en réseau avec le lycée Paul Langevin.

VOIE PROFESSIONNELLE

Baccalauréat professionnel

- Ouverture d'une classe de 2nde professionnelle Animation enfance et personnes âgées pour 15 élèves au lycée professionnel Julien de Rontaunay à Saint-Denis.
- Ouverture d'une classe de 1ère professionnelle Animation enfance et personnes âgées pour 15 élèves au lycée Marie Curie à Sainte-Anne – Saint-Benoît.
- Ouverture d'une classe de 1ère professionnelle Métiers de la coiffure pour 12 élèves au lycée Isnelle Amelin à Sainte-Marie.
- Ouverture d'une classe de 1ère professionnelle Systèmes numériques option A : Sûreté et sécurité des infrastructures de l'habitat et du tertiaire pour 12 élèves au lycée professionnel lean Perrin.
- Ouverture d'une classe de terminale professionnelle Système numérique option B : audiovisuel réseau et équipement domestique (ARED) pour 12 élèves au lycée professionnel Amiral Lacaze à Saint-Denis.
- Ouverture d'une classe de terminale professionnelle Études et réalisation d'agencement pour 12 élèves au lycée professionnel l'Horizon à Saint-Denis.
- Ouverture d'une classe de terminale professionnelle Système numérique option A : sûreté et sécurité des infrastructures de l'habitat et du tertiaire pour 12 élèves au lycée Georges Brassens à Saint-Denis.
- Ouverture d'une classe de terminale professionnelle Métiers de l'accueil pour 30 élèves au lycée professionnel Paul Langevin à Saint-Joseph.
- Ouverture d'une classe de terminale professionnelle Technicien constructeur bois pour 10 élèves au lycée professionnel Paul Langevin à Saint-Joseph.
- Ouverture d'une classe de terminale professionnelle Technicien en bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre pour 15 personnes au lycée de Bois d'Olive à Saint-Pierre
- Ouverture d'une classe de 1ère professionnelle Métier relation client pour 15 élèves au lycée Antoine de Saint-Exupéry à l'Étang-Salé.
- Ouverture d'une classe de 1ère professionnelle Animation enfance et personnes âgées pour 15 élèves au lycée professionnel Vue Belle à la Saline-les-hauts – Saint-Paul.
- Ouverture d'une classe de 1ère professionnelle Maintenance nautique pour 12 élèves au lycée professionnel Léon de Lepervanche.

2 Mentions complémentaires

• Ouverture d'une Mention complémentaire Vendeur-conseil en produits techniques pour 12 élèves au lycée professionnel Patu de Rosemont à Saint-Benoît.

• Ouverture d'une mention complémentaire Services numériques aux organisations pour 15 élèves au lycée Nelson Mandela à Saint-Benoît.

1 Formation complémentaire d'initiative locale (FCIL)

• Ouverture d'une FCIL Menuisier aluminium verre pour 12 élèves au lycée Bel Air à Sainte-Suzanne.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Classes préparatoires aux grandes écoles

• Ouverture d'une classe de 2e année de CPGE Maths physique informatique ingénierie (MP2I) pour 24 élèves au lycée Leconte de Lisle à Saint-Denis.

Cycle pluridisciplinaire d'études supérieures (CPFS)

 Ouverture d'une classe de 2e année de CPES Sciences pour l'ingénieur – Économie pour 15 élèves au lycée Lislet Geoffroy à Saint-Denis.

Brevet de technicien supérieur (BTS)

- Ouverture d'une classe de BTS Métiers de la Mesure pour 15 élèves au lycée Lislet Geoffroy à Saint-Denis.
- Ouverture d'une classe de BTS Maintenance système – option D : Systèmes ascenseurs et élévateurs pour 15 élèves au lycée professionnel Paul Langevin à Saint-Joseph.
- Ouverture d'une classe de 2e année du BTS Conseil et commercialisation de solutions techniques pour 24 élèves au lycée Roland Garros au Tampon.
- Ouverture d'une classe de 2e année du BTS Management opérationnel de la sécurité (MOS) pour 15 élèves au lycée Pierre Lagourgue au Tampon.
- Ouverture d'une classe de 2e année du BTS Systèmes numériques option A : Informatique et réseau pour 12 élèves au lycée professionnel Jean Perrin à Saint-André.
- Ouverture d'une classe de 2e année du BTS Systèmes numériques option B : électronique et communication pour 12 élèves au lycée professionnel Jean Perrin à Saint-André.
- Ouverture d'une classe de 2e année du BTS Diététique pour 12 élèves au lycée Marie Curie à Sainte-Anne – Saint-Benoît.

2. Une École PROTECTRICE et émancipatrice





REVALORISER

les rémunérations et

AMÉLIORER

les perspectives de carrière des professeurs

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

Grâce à une hausse historique du budget du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, des mesures seront mises en place dès septembre 2023 pour améliorer financièrement les conditions d'exercice du métier et reconnaître l'engagement des professeurs auprès des élèves, à travers une continuité pédagogique renforcée et un meilleur accompagnement pédagogique.

LES MESURES EN FAVEUR DE TOUS LES PERSONNELS

Augmentation de 1,5 % du point d'indice

Comme l'ensemble des fonctionnaires, les personnels de l'éducation nationale et de la jeunesse bénéficient depuis le 1er juillet 2023 de la nouvelle revalorisation de 1,5 % du point d'indice de la fonction publique.

Cette mesure va permettre de soutenir tous les agents publics et d'augmenter leur pouvoir d'achat, en mettant l'accent sur les plus basses rémunérations, plus particulièrement touchées par l'inflation.

LE MÉTIER D'ENSEIGNANT MIEUX RECONNU FINANCIÈREMENT

Grâce à une hausse du budget du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, plusieurs mesures sont mises en place dès la rentrée pour améliorer les conditions d'exercice du métier d'enseignant, renforcer son attractivité et reconnaître l'engagement des professeurs au service des élèves.

AUGMENTATION DE LA RÉMUNÉRATION DE L'ENSEMBLE DES PROFESSEURS

• Doublement du montant de la prime statutaire perçue par tous les professeurs et personnels d'éducation et d'orientation afin de reconnaître l'importance des missions d'accompagnement et d'orientation des élèves, le montant de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (Isae) (1er degré) et de la part fixe de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (Isoe) (2nd degré) sera doublé. Tous les professeurs bénéficieront à ce titre d'une hausse de rémunération de près de 100 euros nets par mois à partir de septembre 2023.

Pour reconnaître leur responsabilité accrue en matière d'orientation dans les classes charnières, les professeurs principaux de 1ère, de terminale et de 2e année de CAP verront en outre la part modulable de leur Isoe relevée de plus de 50 %, pour atteindre 1 476 € bruts par an. Cette augmentation s'ajoute à la hausse de la part fixe de l'Isoe.

 Une rémunération supérieure à 2 000 euros nets par mois pour tous les professeurs titulaires en début de carrière dans l'hexagone. À La Réunion, compte-tenu de la surrémunération, ce montant est de plus de 3 000 euros nets par mois.

Afin d'augmenter significativement la rémunération à l'entrée dans le métier, la prime d'attractivité est revalorisée pour les 15 premières années de carrière, en complément du doublement du montant de la prime statutaire. Conformément à l'engagement pris par le président de la République, une rémunération d'au moins 2 000 euros nets par mois sera ainsi garantie dès la titularisation pour les professeurs, les conseillers principaux d'éducation et les psychologues de l'éducation nationale.

 Extension du bénéfice de la prime d'attractivité aux professeurs stagiaires

Les enseignants stagiaires percevront désormais la prime d'attractivité et bénéficieront ainsi d'une hausse totale de rémunération de 160 euros nets par mois.

UNE CARRIÈRE AUX PERSPECTIVES AMÉLIORÉES

 Des promotions facilitées à la hors-classe et à la classe exceptionnelle

Depuis 2017, la carrière d'un enseignant a vocation à se dérouler au moins sur deux grades : la classe normale et la hors classe, accessible à partir de 20 années de carrière. Les corps enseignants bénéficient également depuis cette date d'un accès à un 3e grade, la classe exceptionnelle. Accélération des déroulements de carrière avec des possibilités élargies et facilitées d'accès aux grades supérieurs en milieu et fin de carrière à compter de la rentrée 2023.

 Une meilleure prise en compte de l'expérience professionnelle en cas de reconversion vers le métier d'enseignant

Depuis 2022, les services réalisés dans le secteur privé sont pris en compte à hauteur de deux tiers de leur durée pour déterminer l'échelon de départ et améliorer la rémunération en début de carrière des enseignants ayant réussi le concours de 3e voie. À partir de 2023, ces conditions de reclassement s'appliqueront aux concours externes et internes. Désormais, l'ensemble des lauréats débuteront leur nouvelle vie professionnelle en cohérence avec leur expérience antérieure.

RECONNAÎTRE TOUS LES PERSONNELS

qui contribuent au bon fonctionnement de l'école

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

Un nouveau dispositif indemnitaire – le Pacte – est mis en œuvre à compter de septembre 2023 pour augmenter la rémunération des missions complémentaires au sein des écoles, collèges et lycées.

LE PACTE POUR LE RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ DES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES EFFECTUÉES SUR LA BASE DU VOLONTARIAT

l e Pacte

Un nouveau dispositif indemnitaire est mis en œuvre à compter de septembre 2023 pour augmenter la rémunération des missions complémentaires au sein des écoles, collèges et lycées.

L'ensemble des personnels enseignants, CPE et PsyEN, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels, en fonction des besoins et sur la base du volontariat, peuvent assurer des missions complémentaires.

Un premier ensemble de missions porte sur les activités pédagogiques en présence des élèves et un second sur le bon fonctionnement des écoles ou des établissements et sur des projets des équipes. Chaque mission fait l'objet d'une rémunération forfaitaire de 1 250 euros bruts annuels.

À la rentrée ou au plus tard début octobre, chaque personnel volontaire signera une lettre de mission. Il pourra y avoir en cours d'année des ajustements éventuels des missions en fonction des besoins effectivement constatés et satisfaits.

LES MISSIONS DANS LE PREMIER DEGRÉ

Concernant les activités pédagogiques en présence d'élèves, la possibilité est ouverte pour les professeurs des écoles :

- D'accomplir des sessions de soutien ou d'approfondissement en mathématiques en classe de 6e, en assurant la prise en charge des élèves pendant un total de 18 heures par année scolaire, sur une période choisie par le chef d'établissement en lien avec l'IEN.
- D'intervenir dans le dispositif Devoirs faits en 6e, en accompagnant les élèves à la réalisation des devoirs en lien avec les connaissances, les compétences et les méthodes travaillées en classe, en participant aux réunions de coordination et assurant le suivi des élèves et le lien avec les professeurs de la classe des élèves, pendant un total de 24 heures pour l'année scolaire.
- D'intervenir dans les dispositifs Stages de réussite et École ouverte.
- D'assurer un soutien supplémentaire pour les élèves rencontrant des difficultés dans les savoirs fondamentaux, pendant un total de 24 heures pour l'année scolaire.

Concernant les missions d'accompagnement des élèves ou les missions d'innovation pédagogiques effectuées au cours de l'année scolaire, la possibilité est ouverte pour les personnels du premier degré :

- D'assurer la coordination et la prise en charge des projets d'innovation pédagogique.
- D'apporter, au sein de la circonscription, un appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers, en accompagnant les équipes dans la mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique et éducative, produisant et diffusant des ressources pédagogiques adaptées à l'intention des équipes pédagogiques, contribuant, le cas échéant, à l'identification des besoins et des réponses à apporter aux élèves.

LES MISSIONS DANS LE SECOND DEGRÉ

Les missions du second degré concernent les personnels exerçant en collège, lycée général et technologique.

Concernant les activités pédagogiques en présence d'élèves, la possibilité est ouverte pour :

- Assurer le remplacement de courte durée, qui est une priorité nationale, pendant un total de 18 heures par année scolaire.
- Intervenir dans le dispositif Devoirs faits au collège, pendant un total de 24 heures sur l'année scolaire.
- Intervenir dans les dispositifs Stages de réussite et École ouverte.
- Intervenir dans le cadre de la découverte des métiers au bénéfice des collégiens, en animant des séances auprès des élèves dans l'établissement, en lien avec l'équipe pédagogique, pendant un total de 24 heures sur l'année scolaire.

Concernant les missions d'accompagnement des élèves ou les missions d'innovation pédagogiques effectuées au cours de l'année scolaire, la possibilité est ouverte pour les personnels du second degré :

- D'assurer la coordination et la prise en charge des projets d'innovation pédagogique, les projets du conseil national de la refondation « notre école faisons-la ensemble », les projets « classes engagées » du Service national universel, les projets européens et internationaux.
- D'assurer un appui à la prise en charge d'élèves à besoins éducatifs particuliers, en accompagnant l'établissement dans la mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique et

éducative, notamment en lien avec la vie scolaire, produisant et diffusant des ressources pédagogiques adaptées à l'intention de l'équipe pédagogique de l'établissement, contribuant, le cas échéant, à l'identification des besoins et des réponses à apporter aux élèves.

 D'assurer l'encadrement de la découverte des métiers dans les classes de 5e, 4e et 3e.

DES MISSIONS SPÉCIFIQUES POUR LES LYCÉES PROFESSIONNELS

Ces missions, qui concernent les établissement et structure de l'enseignement spécialisé et adapté et lycée professionnel, pourront prendre plusieurs formes :

- Mieux soutenir l'élève et son projet : permettre aux lycéens d'avoir des options, accompagner les difficultés scolaires, prévenir et lutter contre le décrochage, travailler en partenariat avec les acteurs locaux de l'emploi, accompagner les suites de parcours, assurer les remplacements de courte durée.
- Mieux soutenir le lien de l'établissement avec son tissu économique : faire vivre le lien école-entreprise, participer aux projets d'établissement, accompagner les collégiens dans leur découverte des métiers et de la voie professionnelle.
- Assurer le remplacement de courte durée, qui est une priorité nationale, pendant un total de 18 heures par année scolaire.
- Intervenir dans le dispositif Devoirs faits au collège, pendant un total de 24 heures sur l'année scolaire.
- Intervenir dans les dispositifs Stages de réussite et École ouverte.
- Intervenir dans le cadre de la découverte des métiers au bénéfice des collégiens, en animant des séances auprès des élèves dans l'établissement, en lien avec l'équipe pédagogique, pendant un total de 24 heures sur l'année scolaire.
- Assurer la coordination et la prise en charge des projets d'innovation pédagogique.
- Assurer un appui à la prise en charge d'élèves à besoins éducatifs particulier.
- Assurer l'encadrement de la découverte des métiers dans les classes de 5e, 4e et 3e.

Faire confiance à L'EXPÉRIENCE et à L'EXPERTISE des acteurs de terrain

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

Une plus grande autonomie et un degré d'initiative beaucoup plus important accordés aux équipes de terrain doivent permettre de transformer profondément le système éducatif.

NOTRE ÉCOLE, FAISONS-LA ENSEMBLE

Le Conseil national de la Refondation (CNR), lancé le 8 septembre 2022 par le Président de la République, vise à mettre en œuvre une nouvelle méthode pour construire, ensemble et au plus près des Français, les solutions concrètes sur les grandes transformations à venir. L'Éducation est une des neuf grandes thématiques identifiées avec la mise en œuvre du dispositif « Notre École, faisons-la ensemble » (NEFLE), dont le but est de faire émerger, au niveau des écoles et établissements scolaires, des initiatives construites par les équipes éducatives et les partenaires locaux (au premier rang desquels les collectivités territoriales), pour améliorer la réussite et le bien-être des élèves et réduire les inégalités scolaires.

Depuis le mois de novembre 2022, les écoles et établissements volontaires s'inscrivent sur une plateforme nationale. Les référents « Notre École, faisons-la ensemble » de ces écoles et établissements sont alors formés à la mise en place de la concertation.

Une fois la concertation réalisée en y associant toute la communauté éducative, collectivité comprise, le porteur de projet dépose son dossier sur la plateforme nationale.

À partir de là, un accompagnement dédié et personnalisé est mis en place pour bien appréhender le projet et revoir si nécessaire les objectifs et les financements possibles. Suite à ce temps d'accompagnement, le dossier est étudié lors d'une commission

académique constituée par des personnels des services académiques et par des représentants des collectivités (Associations des maires, Département, Région).

Les écoles et établissements qui le souhaitent, et dont le projet pédagogique nécessite un soutien financier, peuvent bénéficier de crédits du fonds d'innovation pédagogique (FIP). Pour La Réunion, ce fonds correspond à environ 500 000 euros pour les écoles et environ 500 000 euros pour les collèges et les lycées. Tous les projets ont vocation à être financés après une phase d'accompagnement par les inspecteurs.

33 PROJETS DÉJÀ VALIDÉS DANS L'ACADÉMIE

La première commission académique s'est déroulée le 14 mars 2023. 25 projets ont été examinés : 9 projets écoles, 9 projets collèges, 7 projets lycées. 11 projets ont été validés pour un montant total d'environ 180 000 euros :

- École Élémentaire Publique Champ Fleuri (Saint Denis) : Éducation au développement durable pour une ouverture au monde
- École Élémentaire Publique Lislet Geoffroy (Saint-Pierre) : Création d'une web radio
- École Maternelle Publique Ariste Bolon (Le Port)
- : Bibliothèque ambulante école-famille
- École Maternelle Publique Montvert (Trois Bassins) : Notre école, faisons-la ensemble à Trois Bassins
- École Primaire Estella Clain (Saint-Leu : Création

d'une salle mathématico-scientifique

- Collège Célimène Gaudieux (Saint-Paul) : Le jardin de Célimène, enseigner autrement
- Collège François Mahé de la Bourdonnais (Saint Denis) : Vers la prévention de l'illettrisme, l'innumérisme et l'illectronisme
- Collège Simon Lucas (Étang Salé) : Ti Bazar Vert
- Lycée polyvalent Georges Brassens (Saint-Denis): WorldSkills métiers de l'automobile
- Lycée professionnel L'Horizon (Saint-Denis):
 Amélioration du cadre des apprentissages par la réalité virtuelle
- Lycée professionnel Vue Belle (Saint-Paul) : Journées des chefs d'œuvre

La deuxième commission académique a eu lieu le 6 juin 2023. 34 projets ont été examinés : 17 projets écoles, 10 projets collèges, 7 pour les lycées. 22 projets ont été validés pour un montant total d'environ 403 400 euros.

- École élémentaire publique Bras Creux (Le Tampon) : L'école de l'espace
- École élémentaire Etang Cambuston (Saint-André) : Étang Musique
- École primaire publique Jean Albany (Saint-André): Lékol dan karo d'bois à Jean Albany
- École primaire publique Leconte de Lisle (Saint-André) : Sas maison école
- École maternelle publique les Capucines (Saint-André) : Les petits plurilingues
- Ecole élémentaire publique Félicienne Jean (Saint-André) : le FabLab de Félicienne Jean
- École primaire publique Zac Fayard (Saint-André) : Les clés de Soi à Fayard
- École primaire Ary Payet (Saint-André) : À la conquête de l'espace
- École élémentaire L'Etang St-Leu (Saint-Leu) : Apprendre autrement par la pratique artistique, sportive et scientifique
- École primaire Michel Debré (Saint-Pierre) : Aménager des espaces extérieurs
- École primaire Maximilienne Lambert (Salazie) : Le numérique à l'École
- Collège Claude Mahoudeaux (Saint-André) : Notre collège de Cambuston vers le numérique !
- Collège du Bassin Bleu (Saint-Benoît) : Bien dans son corps
- Collège Bourbon (Saint-Denis) : Bourbon Chef, de la terre à la terre
- Collège Robert J. Ardon (Saint-Denis) : Ecole marrons mathématiques
- Collège Robert J. Ardon (Saint-Denis) : Mobilités durables
- Lycée Paul Moreau (Bras-Panon) : Les technologies immersives
- Lycée Sarda Garriga (Saint-André) : Sarda Relax charging spot « l'énergie a un coût »
- Lycée Sarda Garriga (Saint-André) : Du lycéen au citoyen
- Lycée Lislet Geoffroy (Saint-Denis) : 24h de l'innovation de la Réunion
- Lycée professionnel L'Horizon (Saint-Denis) : Ti kaz Horizon
- Lycée professionnel La Renaissance (Saint-Paul) : Semaine Excellence péi.

Le programme Manufacto en partenariat avec la Fondation Hermès

L'académie de La Réunion mène une politique active de développement de partenariats pour initier des actions auprès des publics scolaires ou donner une plus grande ampleur à des événements qu'elle met en place.

Vingt des 24 communes que compte l'île ont ainsi signé avec l'académie un contrat local d'éducation artistique.
Ces partenariats associatifs, régionaux, culturels, économiques, contribuent à donner accès aux élèves à des pratiques artistiques et culturelles, à leur permettre de découvrir des entreprises, des métiers et des activités économiques, à ouvrir l'école sur son environnement, et de façon plus large à associer toutes les composantes de la société à l'enrichissement de la formation des élèves.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le partenariat avec la Fondation d'entreprise Hermès pour le programme Manufacto, que l'académie est fière d'accueillir pour la première fois en 2023-2024.

Un appel à projets à l'attention des classes de cycles 3 et 4 a permis de recueillir douze propositions. Le comité de sélection réuni par la Fondation a retenu le projet présenté par la classe de CM1 de l'école Michel Debré de Sainte Clotilde.

Chacun des élèves de cette classe pilote aura pour mission de réaliser un pouf issu des collections de la maison de haute couture.

Les élèves seront épaulés dans leur ouvrage par un artisan sellier Compagnon du Devoir qui accompagnera la classe au cours de douze sessions qui se dérouleront de septembre à Noël, ainsi que par un étudiant de l'Ecole Supérieure d'Art du Port. Le Madoi apportera également un appui logistique et technique au projet et participera à la première séance en classe.

Renforcer la politique de RESSOURCES HUMAINES

au service de tous les agents

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

L'académie est engagée dans une gestion des ressources humaines plus personnalisée et qualitative :

- 5 conseillers de proximité interviennent en complément des gestionnaires des services du rectorat, des chefs d'établissement ou des inspecteurs, en accompagnement personnalisé.
- Un centre de réadaptation est créé en partenariat avec la MGEN.

MIEUX ACCOMPAGNER LES PERSONNELS

5 conseillers RH de proximité

Pour répondre aux besoins des personnels au plus près de leurs attentes, l'académie met à leur disposition 5 conseillers RH de proximité déployés sur l'ensemble du territoire. Leurs missions consisteront notamment à accompagner les demandes d'évolutions de carrière et d'activités, les transitions professionnelles, les situations professionnelles complexes, liées par exemple aux problématiques de santé, etc., mais aussi à apporter un appui managérial aux cadres et à contribuer au recueil des besoins en formation des personnels.

Une offre de formation renouvelée permettra d'éclairer les personnels sur les trajectoires professionnelles, les dispositifs mobilisables, les personnes ressources, etc., et ainsi de les rendre davantage acteurs de leur parcours professionnel, de leur mobilité ou de leur reconversion, mais aussi de leur santé au travail.

La création d'un centre de réadaptation en partenariat avec la MGEN offre une meilleure réinsertion professionnelle aux personnels ayant vécu un éloignement en raison de difficultés de santé (congés de longue maladie ou congés de longue durée), que ce soit dans la continuité avec les missions précédemment exercées ou dans la perspective d'une réorientation.

AMÉLIORER LES RELATIONS HUMAINES ET LA SANTÉ AU TRAVAIL

La promotion de la santé et du bien-être au travail est un axe fort de la politique des ressources humaines de l'académie, comme en témoigne l'axe 1 du Projet stratégique académique et les orientations de la Feuille de route RH académique.

Dans un contexte encore impacté par les effets de la crise sanitaire (délitement des collectifs de travail, crispation des relations professionnelles, accentuation de la perte de sens au travail et de confiance dans l'institution), l'académie s'engage toujours plus dans une dynamique d'accompagnement des collectifs.

Au-delà du déploiement des groupes d'analyse des situations de Travail (GAST) et des groupes d'analyse des pratiques professionnelles (GAPP) proposés aux infirmiers et infirmières scolaires, assistants et assistantes de service social, personnels de direction, adjoints gestionnaires, directeurs d'école ainsi qu'à des écoles ou établissements, la Direction des ressources humaines déploie une formation de formateurs à la communication consciente et bienveillante selon les principes de Marshall Rosenberg et à la méthode situation-problème développée par l'ANACT: ces deux démarches, qui visent à améliorer la qualité des relations professionnelles et des conditions de travail,

pourront essaimer dans l'académie via des formations au programme académique de formation et des formations d'initiative locale.

L'accompagnement et l'outillage des cadres se poursuit avec une offre de formation renforcée d'une part, notamment sur la gestion des conflits et l'accompagnement des personnels dans la gestion des situations complexes ou le développement des compétences, mais aussi avec le dispositif des référents médiation que l'académie met à leur disposition pour permettre une gestion des conflits par les acteurs eux-mêmes.

Enfin, le service de médecine de prévention continue à s'étoffer avec cette année le recrutement de deux médecins du travail : l'un pour les personnels du second degré et l'autre pour les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques.

FAVORISER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ET L'INCLUSION POUR TOUS LES AGENTS

Autre enjeu fort pour l'académie, celui de l'égalité professionnelle, afin que chacun puisse se sentir en sécurité et trouver l'épanouissement dans ses missions, en bonne articulation avec sa vie personnelle et familiale, évoluer professionnellement en fonction de ses appétences et compétences, être rémunéré de manière juste et objective.

Pour remplir ces objectifs, l'académie a activé plusieurs leviers :

- La mise en œuvre d'un plan d'action académique pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- Le déploiement du dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.
- Un plan de formation des cadres et des recruteurs, et la mise en place d'un réseau de référents égalité professionnelle en bassins.

Partager une culture RH commune

La DRH de l'académie de La Réunion est engagée dans la transformation et la modernisation du service public de l'éducation.

Pour ce faire, elle œuvre à rendre plus compréhensible et transparente la gestion des ressources humaines et à renforcer la culture commune nécessaire à la mise en œuvre de la fonction RH.

Dans cette perspective, elle a élaboré et diffusé auprès de l'ensemble des personnels d'encadrement un vademecum RH.

Celui-ci rappelle les rôles respectifs des différents acteurs RH au sens large ainsi que des services de gestion des ressources humaines, présente les différents dispositifs et interventions mobilisables en fonction des situations rencontrées et explicite l'ensemble des procédures et règles à suivre.

Sa mise en œuvre en 2023-2024 devrait permettre d'améliorer la fluidité, l'articulation et donc l'efficience des actions menées en termes de gestion des ressources humaines.





RELEVER LE NIVEAU D'EXIGENCE

et faire progresser tous les élèves

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

L'apprentissage des savoirs fondamentaux, objectif premier de l'école primaire, se traduit par le renforcement de l'enseignement du français et des mathématiques à l'école primaire, l'amélioration des conditions d'apprentissage et l'approfondissement de la formation des professeurs des écoles, notamment dans le cadre des plans français et mathématiques, qui reposent sur la formation entre pairs.

- Un plan d'action académique pour l'école maternelle.
- Des actions pédagogiques pour mieux faire réussir les élèves issus des travaux du conseil académique des savoirs fondamentaux.
- De nouvelles mesures pour renforcer la maîtrise du langue et de la langue française du CM1 à la 6e.

LE PLAN D'ACTION POUR L'ÉCOLE MATERNELLE

L'académie s'est dotée en 2022-2023 d'un plan d'action maternelle visant trois objectifs clés : la réussite de chaque élève, la formation des personnels et l'innovation.

Viser la réussite pour chacun des élèves, c'est améliorer les résultats des élèves aux évaluations nationales d'entrée au CP, en s'attachant à réduire les écarts des résultats de l'académie avec ceux du national et à accompagner au plus près les écoles pour lesquelles les élèves demeurent en grande difficulté d'apprentissage.

Dans un contexte créolophone et multilingue de l'académie, une priorité est accordée au développement de stratégies d'enseignement du langage oral à partir de la prise en compte de la langue première des élèves, au développement du langage écrit avec une attention particulière à la compréhension et au geste d'écriture, et à une approche sensible et structurée des premiers nombres.

Une attention particulière sera portée au

passage des enfants de la crèche vers l'école, pour organiser une continuité des parcours : rencontres entre les personnels des structures pour préparer la transition des enfants, visites en école maternelle en fin d'année par les enfants de la crèche, accompagnés de leurs parents pour préparer la rentrée suivante. Des projets éducatifs personnalisés seront proposés pour les enfants relevant de l'école inclusive.

L'académie poursuit sa politique ambitieuse de scolarisation des enfants de deux ans des quartiers prioritaires dans des classes passerelles: la classe passerelle est un dispositif d'accueil des enfants de moins de trois ans en milieu mixte, associant services de la petite enfance et école, sur la base d'une convention tripartite associant l'académie, la Caisse d'allocations familiales et chaque municipalité partenaire et porteuse de projet dans une cohérence éducative au service de l'accompagnement du parcours des enfants et de leurs parents.

L'objectif de l'académie est double : la transformation des classes d'enfants de moins de trois ans en classes passerelles ; une implantation d'une classe a minima dans chacune des 24 communes.

En partenariat avec la commune de Saint-Denis et la Caisse d'allocations familiales, une nouvelle classe ouvrira à la rentrée 2023 à l'école Les Jacarandas. Ce sera la 25e classe passerelle de l'académie (la sixième de la commune de Saint-Denis).

Des chartes collaboratives entre les professeurs des écoles et les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM): une charte est en cours de rédaction avec la municipalité de Saint-Louis. Elle sera finalisée à la rentrée 2023. Les travaux pour la rédaction de la charte collaborative de la commune de Saint-Joseph démarreront à la rentrée 2023.

Le café des parents en maternelle

L'action café des parents en maternelle, initiée en 2022, sera reconduite dans le cadre des Journées nationales d'action contre l'illettrisme. Deux thématiques seront proposées :

- Je parle avec mon enfant : pourquoi, comment et dans quelle langue ?,
- J'accompagne mon enfant dans son parcours scolaire.

La formation

Le deuxième objectif du plan d'action maternelle est de renforcer les compétences et les savoirs de l'ensemble des professionnels afin de viser l'excellence et d'agir en cohérence autour de l'élève. Une politique massive de formation et d'accompagnement des professeurs dans l'académie est menée, à l'instar des plans français et mathématiques.

L'innovation

L'innovation est au cœur des préoccupations de l'académie. Plusieurs collectifs d'enseignants fonctionnent en intelligence collective pour proposer des modes d'enseignement alliant respect des besoins de l'enfant et préparation aux fondamentaux et associant les parents et les partenaires de la scolarisation.

- Deux groupes académiques sont porteurs d'innovation :
- Le collectif interprofessionnel des classes passerelles : la réflexion porte sur les pratiques collaboratives inter-métiers en classes passerelles, accompagné par la recherche. La démarche repose sur une recherche participative accompagnée par Liliane Pelletier, Professeure en Sciences de l'éducation à l'Institut des Sciences et Pratiques d'Éducation et de Formation (ISPEF) (Laboratoire Éducation,

Cultures, Politiques (EA 4571), Université Lumière Lyon 2) et Chercheuse associée au LISIS et à Icare (EA 7389).

- L'équipe projet École du dehors Erasmus + : 11 équipes d'écoles sont engagées dans un projet 2022-2027 d'ouverture à l'international Erasmus + « Écologie développementale et éducation de la petite enfance », ayant pour objet d'une part de promouvoir et de diffuser des méthodes actualisées d'éducation scolaire dans le domaine du pré-primaire, basées sur le principe d'une écologie développementale liée au milieu naturel, et d'autre part de développer les compétences professionnelles des formateurs pour l'enseignement pré-primaire. Le projet implique 1 171 enfants, 61 enseignants, 22 formateurs, 3 inspecteurs copilotes, des parents, des partenaires associatifs et des collectivités territoriales. L'enjeu est d'engager une réflexion sur l'adaptation d'une démarche d'enseignement dans et par la nature aux caractéristiques de l'école maternelle française. Un objectif à terme est la rédaction d'une charte de l'éducation de plein air, collaborative et associant à la réflexion plusieurs pays européens.
- La semaine de l'école maternelle, associant la Cellule académique recherche développement innovation et expérimentation (CARDIE), sera également l'occasion de mettre en lumière les pratiques d'équipes d'écoles innovantes.

LE CONSEIL ACADÉMIQUE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX

Afin de soutenir et de partager les pratiques pédagogiques adaptées aux besoins des élèves qui garantissent l'apprentissage des savoirs fondamentaux par les élèves, l'académie s'est dotée en janvier 2023 d'un conseil académique des savoirs fondamentaux.

Ce conseil est l'instance stratégique de pilotage pédagogique académique pour l'apprentissage des savoirs fondamentaux. Il élabore une feuille de route d'une durée de cinq ans pour l'apprentissage des savoirs fondamentaux, qui décline, pour chaque année, les priorités nationales pour le territoire académique.

Le conseil est appelé à se réunir une fois par trimestre et à constituer des groupes de travail internes afin de mettre en œuvre et d'assurer le suivi des différents volets de la stratégie académique.

Dans l'académie, trois problématiques ont été dégagées de l'analyse des résultats aux évaluations à l'échelle départementale et de l'examen des actions pédagogiques existantes et leurs effets:

• Langues et lecture : comment améliorer les compétences des élèves réunionnais en français, langue de scolarisation et réduire les inégalités de maîtrise des savoirs fondamentaux ? Année scolaire 2023-2024

- Les mathématiques de la maternelle à la fin de la classe de seconde.
- La mise en cohérence des actions et des dispositifs au sein des écoles et établissements : comment inscrire et accompagner les écoles, les collèges et les réseaux prioritaires via leurs projets de politique éducative (projets d'établissement, d'école, de réseau, de circonscription) dans une démarche stratégique et opérationnelle qui assure la mise en cohérence des actions et des dispositifs afin de garantir l'acquisition des savoirs fondamentaux ?

La feuille de route pour l'année 2023-2024 sera présentée en début d'année scolaire aux cadres territoriaux qui assureront sa mise en œuvre au plus près des réalités du territoire.

LIRE, ÉCRIRE, COMPTER : DE NOUVELLES MESURES POUR RENFORCER LA MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE DES ÉLÈVES DE CM1, CM2 ET 6E

Fluidifier la lecture

- À l'entrée en CM1, tous les élèves qui n'arrivent pas à lire un texte avec fluidité et expressivité, à une vitesse d'environ 90 mots par minute, bénéficieront d'une pratique quotidienne spécifique pendant au moins 4 semaines, éventuellement renouvelée quelques semaines plus tard si les progrès réalisés ne conduisent toujours pas les élèves au niveau attendu. Les heures d'activités pédagogiques complémentaires (APC) pourront être mobilisées à cette fin.
- Durant les deux années du cours moyen, tous les élèves doivent lire chaque jour à voix haute pour entraîner leur fluence et atteindre la moyenne de 120 mots par minute à la fin du CM2. Cette pratique de la lecture a vocation à être encouragée en dehors du temps scolaire, notamment en favorisant, autant que possible, le prêt d'ouvrages aux élèves.

Travail sur l'écriture

• Au cycle 3 (CM1, CM2, 6e), la pratique régulière, systématique et conséquente de l'écriture sera au cœur des apprentissages, au même titre que la lecture et le calcul. L'apprentissage de l'écriture s'inscrit dans une progression qui va de la maternelle à la classe de Terminale. Il implique l'automatisation des règles d'orthographe, de grammaire, l'acquisition d'un vocabulaire riche et précis pour permettre à l'élève de se concentrer sur la manière de transmettre son idée à l'écrit. Au cycle 3, l'écriture manuscrite fait l'objet d'une pratique quotidienne.

Ancrer LA CULTURE DE L'ÉVALUATION

pour mieux répondre aux besoins des élèves

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

Les évaluations nationales sont essentielles pour mesurer les connaissances et compétences acquises par les élèves et répondre très rapidement aux difficultés avant qu'elles ne s'installent. Elles sont également un outil précieux pour une meilleure efficacité du travail collectif de l'équipe pédagogique au sein de chaque école et établissement scolaire.

- De nouvelles évaluations sont organisées en début de CM1 et de 4e.

LES ÉVALUATIONS NATIONALES

Des évaluations nationales en français et en mathématiques jalonnent le parcours de chaque élève en début CP, à la mi-CP, en début CE1 et en début de 6e.

La poursuite des évaluations standardisées en CP et en CE1 en vue d'une identification des besoins ajustée

Les résultats standardisés qui découlent des évaluations en CP et CE1 deviennent à la fois outil de prévention et outil de remédiation au service du renforcement des compétences des élèves en mathématiques et en français.

En effet, les résultats par école sont analysés au sein des équipes pédagogiques avec l'appui des personnes ressources (RASED, maitre formateurs, conseillers pédagogiques etc.) et grâce aux fiches synthèses élaborées par le groupe académique évaluations nationales.

Ainsi, des repères sont identifiés au sein de chaque école pour soit remédier aux compétences identifiées déficitaires, soit renforcer les compétences prédictives de la réussite en amont du passage des évaluations (à l'école maternelle notamment).

Ces évaluations et leurs résultats sont alors

l'occasion de riches orientations pédagogiques au sein de chaque équipe.

Les enseignants présenteront également les résultats des évaluations à chacune des familles.

Pour permettre un suivi encore plus fin des acquis des élèves entre le CE1 et la 6e, ainsi qu'entre la 6e et la 3e, deux nouvelles évaluations – en début de CM1 et en début de 4e – sont généralisées à la rentrée 2023 En début de CM1, les élèves seront évalués sur la maîtrise de la lecture, de l'écriture, le vocabulaire et la compréhension du langage oral et écrit.

En mathématiques, les évaluations porteront sur la compréhension et l'utilisation des nombres, le calcul mental, le calcul posé et la résolution de problèmes.

Ces évaluations en début de cycle 3 permettront d'identifier des repères pour mieux prévoir la progressivité des apprentissages tout au long du cycle 3.

Une

NOUVELLE CLASSE DE SIXIÈME

pour faciliter

l'entrée au collège

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

Dans la continuité de la priorité donnée au premier degré, des évolutions sont engagées pour la classe de 6e, afin de répondre aux principales difficultés rencontrées par les élèves, afin qu'elles ne se retrouvent pas en partie dans les résultats du diplôme national du brevet en fin de collège.

- Une heure de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques.
- Le dispositif Devoirs faits pour tous les élèves de sixième.

UNE HEURE DE SOUTIEN OU D'APPROFONDISSEMENT EN FRANÇAIS ET EN MATHÉMATIQUES

À compter de la rentrée 2023, tous les élèves de sixième bénéficient de :

Une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques dans le cadre des 26 heures d'enseignement, afin de remédier à leurs difficultés, d'accompagner les progressions de chacun et de cultiver leur excellence. Ces sessions de soutien ou d'approfondissement sont organisées en interclasses.

Leurs composition et programmation sont révisées au moins chaque trimestre, afin de permettre aux élèves de bénéficier de sessions différentes au cours de l'année en fonction de leurs besoins.

• Pour les heures de soutien, il s'agit de cibler des objectifs précis non maîtrisés par les élèves, de permettre aux élèves de se réapproprier les notions, afin de leur donner toutes les chances de réussir au collège. Il s'agit aussi de consolider l'estime de soi des élèves et de les renforcer dans leur capacité à réussir. Ces sessions de soutien sont assurées par des

professeurs de français, de mathématiques et des professeurs des écoles. Les professeurs des écoles sont mobilisés dans le cadre du pacte enseignant, notamment pour constituer des groupes à effectifs plus réduits en fonction des compétences à travailler.

• Pour les heures d'approfondissement, il s'agit de travailler autrement les compétences de français ou de mathématiques du programme de 6e, de façon à varier les approches d'activités de résolution de problèmes, d'écritures longues ou de lectures plus complexes. Ces sessions d'approfondissement sont principalement assurées par les professeurs de français et de mathématiques. Les professeurs des autres disciplines peuvent également contribuer aux heures d'approfondissement permettant aux élèves de travailler les compétences en français et en mathématiques.

Les élèves n'ont pas vocation à suivre la même session toute l'année. Selon les divers regroupements proposés par les équipes pédagogiques, un élève peut être concerné, le temps d'une session par le groupe de soutien et le temps d'une autre session par le groupe d'approfondissement, en mathématiques ou en français.

Les élèves de section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) bénéficient de cette heure de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques. Les enseignants spécialisés ont particulièrement vocation à prendre en charge ces heures.

Un accompagnement aux devoirs, par le dispositif Devoirs faits, afin de développer davantage leur autonomie et de réduire les inégalités devant les apprentissages.

Tout élève bénéficie donc, sur l'ensemble de l'année scolaire, d'un temps dédié obligatoire d'accompagnement aux devoirs dont le volume peut varier en fonction de ses besoins.

Devoirs faits permet également aux équipes de mener une réflexion commune sur les devoirs donnés aux élèves, et sur les méthodes à travailler avec les élèves pour développer le travail en autonomie.

Ces deux évolutions majeures visent l'élévation du niveau, le renforcement de la confiance en eux des élèves et la réduction des inégalités scolaires.

Les activités culturelles et sportives sont également renforcées avec l'extension de la part collective du pass Culture en 6e et 5e et l'extension du dispositif des 2 heures de sport hebdomadaires à 8 collèges de l'académie.

Renforcer la CONTINUITÉ ÉDUCATIVE et améliorer L'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

tout au long de la scolarité

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- Le remplacement de courte durée assuré dans tous les collèges et lycées.
- L'organisation des enseignements fait une place croissante aux dispositifs permettant de personnaliser les parcours et de répondre au mieux aux besoins des élèves : soutien scolaire, devoirs faits, stages de réussite pendant les vacances.

LES REMPLACEMENTS DE COURTE DURÉE

Le remplacement des professeurs en cas d'absence de courte durée sera assuré dans les collèges et les lycées par des collègues enseignants engagés de façon volontaire dans le Pacte. L'objectif est d'assurer effectivement les heures d'enseignement prévues par l'emploi du temps des élèves en cas d'absence de toute nature des enseignants, d'une durée inférieure ou égale à deux semaines.

Chaque enseignant qui signera le Pacte communiquera à son chef d'établissement au moins un créneau d'une heure par semaine où il s'engage à être disponible et où il sera susceptible d'être appelé pour remplacer un de ses collègues, en plus de ses heures de cours habituelles. L'enseignant sera tenu d'honorer son engagement sauf en cas de rendez-vous médical ou de garde d'enfant malade. Pour un volume de 18 heures sur l'année, cette mission supplémentaire sera rémunérée 1 250 euros bruts par an.

Pour l'encadrement des séquences pédagogiques numériques ainsi que des temps d'étude accompagnée, le chef d'établissement pourra faire appel à des assistants d'éducation pour l'encadrement des séquences pédagogiques numériques et des temps d'étude accompagnée des élèves.

Un référent académique chargé du pilotage et du suivi du remplacement de courte durée sera placé auprès du recteur de région académique pour veiller à la bonne mise en œuvre de la mesure et accompagner les chefs d'établissement.

LE SOUTIEN SCOLAIRE DÈS LE PRIMAIRE

Le dispositif Soutien scolaire dans le premier degré est déployé depuis 2019 dans l'académie.

DEVOIRS FAITS

Le dispositif « Devoirs faits » offre gratuitement aux élèves volontaires la possibilité d'effectuer leurs devoirs au collège. En 2022-23, tous les collèges de l'académie, dont la moitié situés en éducation prioritaire, étaient engagés dans le dispositif et 41,4 % des élèves ont bénéficié de cette aide : 55,9 % en 6e 40,4 % en 5e 34,1 % en 4e, 35,8 % en 3e.

À partir de la rentrée 2023, le dispositif est renforcé.

« Devoirs faits » est obligatoirement inscrit à l'emploi du temps de tous les élèves de 6e, qui bénéficient ainsi tous d'un temps dédié pendant lequel ils peuvent trouver l'aide nécessaire pour effectuer tout ou partie de leurs devoirs.

La dynamique engagée va se poursuivre pour proposer jusqu'à 4 heures d'accompagnement aux devoirs par semaine pour les élèves de sixième bénéficiant du dispositif, et 3 heures pour les autres élèves.

Une attention particulière sera portée à la constitution des groupes. Dans la mesure du possible, il s'agit de privilégier des groupes de besoins et d'en adapter les effectifs en fonction des objectifs. La constitution des groupes peut également être modulée entre chaque période en fonction de l'évolution des besoins des élèves et combiner plusieurs modalités de regroupements d'élèves.

LES STAGES DE RÉUSSITE PENDANT LES VACANCES

Les élèves qui en ont besoin peuvent suivre des stages gratuits de remise à niveau pendant la période des vacances scolaires.

Ces stages durent cinq jours, à raison de trois heures d'enseignement quotidien. Ils permettent une remise à niveau dans les matières fondamentales : français et mathématiques. Des groupes de cinq ou six élèves sont constitués.

Les enseignants volontaires du premier degré animent ces stages et en définissent le contenu en fonction des besoins de chaque élève.

Les stages de réussite seront mis en place dès les vacances scolaires d'octobre. Les enseignants s'appuieront sur les résultats des évaluations de début d'année afin de proposer aux élèves des activités pédagogiques adaptées à leurs besoins.

Continuité éducative

Le volet « Jeunesse-engagement-sport » de la réforme de l'organisation de l'État a pour ambition centrale de mieux appréhender la politique de la continuité éducative en rapprochant les services de l'État concernés.

L'installation d'un comité de pilotage unique offrira une vision globale plutôt qu'une approche par dispositif. C'est pourquoi, des travaux de réflexions seront menés à partir de la rentrée pour transformer l'actuel groupe d'appui départemental en un « comité de pilotage de la continuité éducative », constitué d'une formation plénière et de deux comités spécialisés : l'un « Jeunesse » (PEDT, Plan mercredi, etc.) et l'autre « Sport ».

Par ailleurs, le périmètre d'action s'élargit pour embrasser les colos apprenantes, les cités éducatives, les territoires éducatifs ruraux et les programmes de réussite éducative.

En outre, la dimension sportive est intégrée à la comitologie pour répondre à l'enjeu de la continuité éducative dans le champ des activités physiques et sportives ainsi que le suggérait le document stratégique régional de la DRAJES.

Assurer l'acquisiţion des

COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

tout au long du parcours scolaire

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

De la maternelle au lycée, tous les enseignements mobilisent des outils et des ressources numériques contribuant au développement des compétences numériques des élèves.

- La généralisation du dispositif Pix se poursuit pour tous les collégiens de 6e.
- Des formations d'enseignants pour accompagner la mise en oeuvre des webRadio dans des collèges.
- Des ressources pédagogiques numériques en ligne pour tous les élèves et les enseignants des lycées.

LA CERTIFICATION PIX POURSUIT SON DÉPLOIEMENT

Les compétences numériques et acquises par les élèves font l'objet d'une certification nationale délivrée via la plateforme en ligne Pix.

La certification Pix permet d'attester un profil de compétences numériques certifié et reconnu par l'État et par l'inscription à l'inventaire de la commission nationale de la certification professionnelle (CNCP).

La plateforme délivre une certification des compétences numériques aux élèves de 3e au collège et de terminale au lycée général, technologique et professionnel, de CAP, et pour les étudiants en deuxième année de BTS et de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

La plateforme Pix permet aux élèves de s'autoévaluer et de valoriser leurs progrès à partir de tests de positionnement. À partir de la classe de 5e, les élèves s'inscrivent sur la plateforme Pix, accessible gratuitement, où ils disposent d'un suivi de leurs acquis. En changeant d'établissement, les élèves conservent leur compte Pix.

Depuis novembre 2022, les collèges volontaires proposent deux parcours Pix spécialement conçus pour les élèves de 6e.

À compter de l'année scolaire 2023, « Pix 6e » sera étendu à tous les collèges.

DES PROJETS PÉDAGOGIQUES MIS EN ŒUVRE DANS L'ACADÉMIE

L'académie participe à des projets nationaux pour adapter les formations aux disciplines, au cycle d'enseignement et aux différentes pratiques pédagogiques (modalités mixtes, classe inversée, pédagogie par le jeu, pédagogies actives et immersives, pédagogie par projet, pédagogie interactive et expériencielle, etc.) y compris aux pratiques innovantes permises par les outils numériques (machine learning, intelligence artificielle par exemple).

Projet ELEA

ELEA est une plateforme de e-éducation qui permettra aux enseignants de concevoir des parcours d'apprentissage en ligne, mutualisables avec d'autres enseignants et d'autres académies. Initiée par l'académie de Versailles depuis 2016, elle s'ouvre progressivement à d'autres académies depuis l'année 2022-2023. L'académie de La Réunion fera partie, dès la rentrée scolaire 2023, de la Vague 2 du déploiement d'ELEA.

• Réponse à un appel à projet « Une WebRadio, un parrain »

8 collèges ont bénéficié, dans le cadre du plan France 2030, d'un matériel de WebRadio par le biais d'un co-financement Etat-Département. L'objectif est faire parrainer chaque collège par un organe de presse, dont les journalistes ou techniciens accompagneront les élèves dans la fabrication de l'information et la gestion de la webradio. Dès la rentrée scolaire 2023, des formations auprès des enseignants impliqués dans le projet seront mises en place pour les accompagner au mieux.

Solution numérique Domino pour le cycle 2 (CP, CE1 et CE2)

Impulsée par le ministère, la solution numérique éducative Domino propose des contenus pour enseigner et apprendre les fondamentaux en français et mathématiques dans les classes de cycle 2. Dès la rentrée scolaire 2023, deux enseignants de l'académie vont mettre en œuvre une situation d'enseignement dans la classe en s'appuyant sur des ressources Domino et vont rendre compte au travers d'un témoignage rédigé et illustré (photos et/ou vidéos). Un accompagnement et une formation des enseignants à l'usage de Domino seront mis en œuvre (construction et adaptation de parcours, suivi et évaluation des progrès de l'élève).

• GTNUM 2023-2026

Le laboratoire ICARE de l'INSPÉ rédigera, en collaboration avec les académies de Lyon et de La Réunion, une réponse à l'appel à manifestation d'intérêt «Analyse spatiale, cartographie et données ouvertes : géomatique et systèmes d'information géographique, pratiques disciplinaires et interdisciplinaires ; passerelles et transposition didactique entre savoirs universitaires et scolaires».

DES RESSOURCES NUMÉRIQUES POUR LES ÉLÈVES ET ENSEIGNANTS DE PREMIÈRE ET DE TERMINALE

La Région, en partenariat étroit avec l'académie, a lancé pendant l'année scolaire 2022-2023 le dispositif « Numérisak-Numériklas » et la gratuité des ressources pédagogiques numériques pour tous les élèves de seconde, avec la mise à disposition d'ordinateurs portables à destination des enseignants volontaires de classes de seconde.

À partir de la rentrée scolaire 2023, ces dispositifs seront étendus à tous les élèves de première et terminale et enseignants des lycées. Le choix d'un libraire unique en ligne pour l'acquisition de ressources numériques qui seront disponibles se fera via le gestionnaire d'accès aux ressources numériques à partir de l'espace numérique de travail,

Renforcer l'apprentissage des LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

L'académie de La Réunion conduit une politique ambitieuse, explicite et progressive d'apprentissage renforcé des langues vivantes étrangères et régionales de l'école maternelle à la terminale sur tout le territoire.

- L'apprentissage de l'anglais et des autres langues vivantes renforcé à l'école primaire et au collège pour améliorer le niveau des élèves en langues étrangères.
- De nouveaux parcours renforcés en langue régionale.

UN PLAN D'ACTION POUR FAIRE PROGRESSER LES ÉLÈVES EN ANGLAIS ET EN LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES

La mise en place d'un plan de renforcement de l'apprentissage de l'anglais et des autres langues vivantes tout au long de la scolarité obligatoire a été annoncée en décembre 2022. L'objectif est que, d'ici 2025, au moins 80 % des élèves atteignent en fin de 3e le niveau requis en anglais (au minimum le niveau A2).

Ces dispositions, qui sont prises pour la langue anglaise, irrigueront l'enseignement de l'ensemble des langues vivantes.

- En pratique, des repères annuels de progression, de l'école élémentaire à la classe de 3e, sont publiés à destination des professeurs, afin de favoriser la progression régulière et méthodique des élèves dans leurs apprentissages.
- Des outils de positionnement seront également mis à disposition afin de mieux valoriser les acquis des élèves, d'identifier leurs marges de progrès et de mieux les entraîner en conséquence. Parallèlement, les formations des professeurs, notamment du premier degré, seront renforcées.

- L'apprentissage sera renforcé et accompagné à l'école primaire, avec notamment le recours à l'assistant vocal Captain Kelly, une ressource numérique qui permet d'améliorer la compréhension orale.
- Au collège, plusieurs dispositifs en faveur des élèves seront déployés ou renforcés : des aménagements pédagogiques, permettant une pratique régulière des langues vivantes, sont encouragés dès la classe de 6e, ainsi que le développement de l'enseignement des disciplines non linguistiques (DNL) en langue vivante, et plus particulièrement en anglais.
- Enfin, la mobilité des élèves, essentielle pour faire progresser les élèves en langue étrangère, sera démultipliée. L'objectif est que chaque élève puisse vivre au moins une expérience de mobilité dans son parcours scolaire, de l'école jusqu'au lycée, où elle pourra être valorisée au baccalauréat par la mention « mobilité européenne ou internationale ».

En pratique, 100 % des collèges et lycées devront disposer d'au moins un partenariat avec un homologue étranger, contre 48 % actuellement, d'ici à 2025. Dans ce même délai, 50 % des écoles et des établissements de chaque département devront aussi proposer à leurs élèves des projets d'échanges virtuels

actifs avec eTwinning (Erasmus+) et Teletandem (OFAJ).

- Dans l'académie, 85 % des lycées professionnels ont une accréditation Erasmus+ leur permettant de solliciter des financements européens pour l'organisation de stages professionnels à l'international.
- 33 % des lycées d'enseignement général et technologiques et 22% des collèges disposent également de leur accréditation Erasmus+.
- L'action eTwinning se généralise dans l'académie avec un accent mis ces trois dernières années sur la formation des professeurs des écoles et des professeurs de collèges (liaison cycle 3) par Canopé Réunion et la Délégation régionale académique aux relations européennes et internationales et à la coopération.

UNE OFFRE LINGUISTIQUE DIVERSIFIÉE

L'académie propose des parcours d'apprentissage aux langues vivantes cohérents et solides. Si l'anglais est la langue majoritairement enseignée à l'école, avec un taux de couverture de 98,79 % du CP au CM2, la politique académique s'attache à promouvoir une diversité linguistique dès la maternelle. L'académie compte 49 classes Enseignement d'une matière intégré en langue étrangère (EMILE) anglais (nommées bilingues au national car elles proposent 3 heures de langue vivante par semaine), 2 franco-allemandes Elysée 2020 (bilingue à parité horaire) et 1 parcours complet GS-CM2 bilingue espagnol et 2 parcours en chinois du CE2 à la terminale.

Les perspectives de la rentrée 2023

- Poursuite du renforcement des langues étrangères à travers la mise en place des écoles Enseignement d'une matière intégrée en langue étrangère (EMILE), c'est-à-dire des écoles bilingues (3 heures par semaine a minima).
- Formation de 608 ambassadeurs langues (un par école et collège) à l'éducation plurilingue et interculturelle sur trois ans, dans une démarche de recherche-action par des chercheurs universitaires (Convention Rectorat-Université)
- Poursuite de l'internationalisation de la formation avec les mobilités entrantes et sortantes des enseignants via eTwinning et Erasmus.
- Test académique de positionnement pour les élèves de CM1 des classes EMILE et une école « témoin » volontaire par bassin.

POURSUITE DES ACTIONS ACADÉMIQUES ET NATIONALES

• Concours académique « Il était une fois... les langues », dont l'objectif est de favoriser les compétences linguistiques et littéraires des élèves de Cycle 1, 2 et 3 (plus de 210 albums produits depuis 2019). La remise des diplômes aux lauréats est prévue en juin 2024.

• Projet « Voyageons avec les langues », qui développer le plaisir d'apprendre les langues vivantes étrangères à travers des voyages virtuels dans les pays anglophones, hispanophones ou germanophones. Chaque année le projet aboutit à un carnet de voyage académique et des travaux d'élèves. La remise des diplômes aux lauréats est prévue en juin 2024.

Poursuite du processus de conventionnement avec les collectivités locales qui organisent des activités de renforcement de l'exposition aux langues vivantes, afin de renforcer les liens entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

POURSUITE DU PROCESSUS DE CONVENTIONNEMENT AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Afin de renforcer les liens entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, les partenariats sont renforcés avec les communes qui organisent des activités de renforcement de l'exposition aux langues vivantes,

LES ASSISTANTS DE LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES

Les assistants de langues vivantes étrangères (ALVE) sont des relais précieux qui viennent en appui des professeurs de langues et d'autres disciplines, engagés dans l'enseignement de disciplines non linguistiques (DNL).

À la rentrée 2023, l'académie bénéficiera de 60 assistants de langues (3 pour le premier degré et 57 pour le second degré) répartis en 15 langues (allemand, anglais, espagnol, chinois, etc.).

LE TEST EV@LANG EN ANGLAIS

Ev@lang est un test de positionnement développé par France Éducation International, opérateur du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, qui permet d'identifier les acquis et les besoins des élèves vis-à-vis de l'objectif de maîtrise du niveau A2 (utilisateur élémentaire, niveau intermédiaire ou usuel) du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) en fin de 3e et d'aider les professeurs à mieux cibler et organiser leur enseignement. L'objectif du plan Anglais est d'atteindre 80 % des élèves au niveau A2 du CECRL d'ici 2025.

Depuis cette année, chaque collège obtient un rapport sur les résultats des élèves, généré automatiquement par la plateforme Ev@lang. Ces résultats feront l'objet d'une analyse par les 6 réseaux de formation et de mutualisation en anglais (les réseaux College link up in English), 3.6

qui regroupent des enseignants d'anglais et contribuent à accompagner les initiatives locales et à favoriser les innovations en matière d'enseignement.

ATTESTATION DE NIVEAU EN TERMINALE

Pour la première fois cette année, à la session 2023 du baccalauréat général et technologique, une attestation de langues vivantes a été délivrée à tous les candidats, qu'ils réussissent ou non l'examen. Cette attestation permet à chaque candidat, qu'il soit scolaire ou individuel, de disposer d'un document précisant le niveau de compétence qu'il a atteint dans sa langue vivante A et dans sa langue vivante B au moment de présenter le baccalauréat.

LE CRÉOLE, UN ATOUT POUR L'APPRENTISSAGE DES LANGUES

Le créole, reconnu langue régionale depuis plus de 20 ans, est un atout qui est valorisé par la Région académique, au même titre que les autres langues vivantes.

L'enseignement de la langue vivante régionale créole a pour objectif de développer les compétences de maîtrise du langage (écouter, parler, lire et écrire). Par ailleurs, il développe des contenus culturels liés au patrimoine dans lequel s'inscrit la langue et contribue à la reconnaissance de la diversité culturelle au sein de la communauté nationale.

La nomination d'une inspectrice pédagogique

Une inspectrice pédagogique régionale à double compétence français-créole est nommée dans l'académie à la rentrée 2023. Ce profil marque l'importance de la prise en compte du créole pour lutter contre l'illettrisme et pour une bonne maîtrise du français.

Les parcours de continuité

L'un des objectifs du plan stratégique de l'académie est de développer l'enseignement du créole et de proposer aux élèves qui le souhaitent des parcours renforcés en langue régionale à la rentrée scolaire 2023.

- 7 nouveaux parcours sont ouverts à la rentrée :
- Saint-Louis (secteur de collège Plateau Goyave) et poursuite au lycée Antoine Roussin avec l'ouverture d'une option Langue vivante régionale en seconde.
- Saint-Pierre (secteur du collège Terre Sainte) avec l'ouverture d'une 6e plurilingue et poursuite au lycée Ambroise Vollard.
- Saint-Leu (secteur du collège La Chaloupe) avec l'ouverture d'une classe de 6e tremplin et d'une option LVR en 5e et poursuite au Lycée Stella.

- Saint-Joseph (secteur du collège La Marine) avec l'ouverture d'une classe de 6e Enseignement du français en milieu créolophone et de l'option LVR en 5e, 4e et 3e.
- Saint-André (secteur du collège Terrain Fayard) avec l'ouverture d'une option LVR au lycée Sarda Garriga
- Saint-Denis (secteur du collège Robert Ardon Montgaillard) avec l'ouverture d'une 6e plurilingue et création d'une option LVR en 5e.
- Sainte-Suzanne (secteur du collège Hippolyte Foucque) avec l'ouverture de l'option LVR en 6e et en 5e.

Ces parcours s'appuient sur les dispositifs permettant un enseignement progressif de l'école au lycée :

- En maternelle : les fondements du parcours langues s'articuleront autour de trois axes : la maîtrise de la langue française, la langue d'enseignement ; la langue première majoritaire ; le créole réunionnais ; l'éveil à la diversité linguistique. L'enseignement du français en milieu créolophone est généralisé.
- Le parcours en élémentaire : à partir du CP, les élèves apprennent le français, une langue vivante étrangère ou régionale et poursuivent le dispositif d'enseignement du français en milieu créolophone.
- Le parcours au collège : à l'entrée au collège, l'élève intègre une 6e plurilingue intégrant le créole ou choisit l'option LVR. Le dispositif d'enseignement du français en milieu créolophone se poursuit si besoin.
- Le parcours au lycée : les élèves peuvent choisir l'option Langue vivante créole. Le dispositif d'enseignement du français en milieu créolophone se poursuit si besoin.

LA FORMATION DES ENSEIGNANTS, DE LA SENSIBILISATION À LA LANGUE RÉGIONALE JUSQU'AU PARCOURS COMPLET MATERNELLE-LYCÉE

- La sensibilisation LVR concerne tous les enseignants afin de développer des compétences langagières et d'enrichir les connaissances culturelles sur La Réunion.
- L'enseignement du Français en milieu créolophone concerne tous les enseignants afin de développer des compétences de distinction de langues, permettre l'analyse de contacts de langues et améliorer les compétences attendues en français et nécessaires en créole.
- Le dispositif EMILR concerne notamment les enseignants habilités afin de travailler en interdisciplinarité.
- L'enseignement de la langue en cycles 2 et 3 concerne uniquement les enseignants habilités afin de proposer un approfondissement des connaissances linguistiques en créole.

• L'enseignement bilingue concerne uniquement les enseignants habilités afin de viser des parcours de continuité intra et inter cycles.

À noter la forte progression du nombre de candidats inscrits pour la formation habilitation LVR: 88 cette année contre 55 l'année dernière et environ 35 les années précédentes.

Nouveautés cette année en matière de formation :

- 3 modules supplémentaires LVR sont proposés au plan de formation académique.
- Le regroupement des enseignants habilités par circonscription.
- La mise en place d'un accompagnement des enseignants pour la consolidation des parcours de continuité de l'école au lycée.
- Ouverture à tous les personnels de la formation Approfondissement des connaissances linguistique du créole réunionnais.

LA LANGUE RÉGIONALE EN CHIFFRES

- 439 enseignants habilités Langue vivante régionale (LVR).
- 170 écoles avec au moins 1 enseignant habilité LVR.
- 54 classes bilingues français/créole.
- 91 postes fléchés.

2023 : réunion du deuxième comité de pilotage plénier du COREMOB

Mis en place en 2022, le Comité régional de la mobilité (COREMOB de La Réunion) travaille à une meilleure coordination des acteurs de la mobilité européenne et internationale et à la définition d'une stratégie commune et la facilitation de l'accès aux programmes de mobilité.

Pilotée par le préfet, le recteur et la présidente de région, cette instance s'appuie sur un plan de développement 2022-2024, autour duquel associations, collectivités et services publics se sont accordés.

Les enjeux du développement des dispositifs de mobilité sont importants, dans un contexte d'augmentation progressive des budgets du programme Erasmus+ Jeunesse et Sport, principal programme européen mobilisable pour la mobilité des jeunes et des encadrants.

À La Réunion, les dispositifs de solidarité internationale et favorisant la coopération sont à développer, au regard des relations avec les pays de la zone du sud-ouest de l'océan indien.

Le COREMOB de La Réunion organisera courant octobre 2023, un comité de pilotage plénier autour de la thématique de l'année européenne des compétences ainsi que celle concernant la solidarité internationale et la coopération avec le reste du monde. A cette occasion, toutes les organisations impliquées dans la mobilité européenne et internationale des jeunes seront conviées. Il sera également l'occasion de présenter certains dispositifs de mobilité, à travers les témoignages de bénéficiaires.

Poursuivre LA FORMATION DES PROFESSEURS

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

La formation continue des personnels de l'éducation nationale et de la jeunesse est une priorité.

- Des formation et un accompagnement renforcés pour les nouveaux personnels.
- Des formations organisées hors temps scolaire proposées aux personnels volontaires pour lutter contre les absences non remplacées en collège et en lycée.

LE PLAN DE FORMATION MATERNELLE

À la rentrée 2023, le principe des constellations de formation des plans français et mathématiques sera étendu aux constellations du plan d'action maternelle.

L'objectif est de former les enseignants aux spécificités de l'enseignement en maternelle. Tous les référents des plans mathématiques, français et maternelle ont été concernés par des formations nationales conjointes.

Une formation académique de deux jours sur les prédicteurs de la réussite à l'entrée au CP est venue compléter cette formation ministérielle. Ces formations sont reconduites pour l'année 2023-2024.

Une formation académique des enseignants des classes de grande section dédoublées s'est déployée cette année selon un plan pluriannuel de formation sur trois ans à raison de 125 enseignants par an. Cette formation se poursuit en 2023-2024.

Une formation des enseignants remplaçants est également déployée cette année selon un plan pluriannuel de formation. 80 enseignants remplaçants ont été formés en juin 2023.

En 2023-2024, 160 enseignants remplaçants supplémentaires seront formés : 80 en septembre 2023 et 80 en juin 2024.

LE PLAN FRANÇAIS ET LE PLAN MATHÉMATIQUES

Les plans de formation en français et en mathématiques pour le premier degré, qui entrent respectivement dans leurs sixièmes et quatrièmes années, visent le développement professionnel continu de tous les professeurs, pour une meilleure expertise disciplinaire en français et en mathématiques.

L'enjeu est de consolider la culture didactique et de former aux pratiques pédagogiques les plus efficaces en s'appuyant sur les résultats de la recherche.

Animée par des pairs experts, la formation se déroule en petits groupes appelés constellations, sur une durée de cinq journées pendant l'année scolaire.

L'objectif est de permettre à chaque professeur de bénéficier d'une formation de cinq jours (30 h), l'une en français et l'autre en mathématiques.

UN PLAN DE FORMATION DEVOIRS FAITS

Un plan de formation plus soutenu sera proposé aux personnels intervenants dans le dispositif Devoirs faits : programmation d'un séminaire « Devoirs faits », renforcement de l'accompagnement de référents « Devoirs faits » présents dans chaque collège, formation à destination des personnels non enseignants intervenant dans le dispositif.

Une formatrice académique pourra se déplacer dans les établissements qui en feront la demande pour former et accompagner les équipes.

PARCOURS D'AUTO-POSITIONNEMENT DES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

La stratégie territoriale pour le numérique éducatif de l'académie prend en compte les besoins de formation pédagogiques et administratifs des personnels en mettant en place notamment des plateformes ouvertes et collaboratives d'accès à des parcours de formation et de certification (M@gistère, Moodle, Pix, Pix+Edu).

Dès la rentrée scolaire 2023, dans le cadre de PIX+EDU, les personnels enseignants et d'éducation seront invités à effectuer un parcours d'auto-positionnement concernant leurs compétences numériques.

Ce parcours d'auto-positionnement Pix+Édu permet aux personnels volontaires de découvrir, en moins de 2 heures, le dispositif Pix+Édu, de se situer dans la maîtrise des compétences numériques pour l'éducation et d'accéder à des ressources de formation en ligne.

Il représente un levier pour développer les usages pédagogiques et éducatifs du numérique.

L'ÉCOLE ACADÉMIQUE DE LA FORMATION CONTINUE

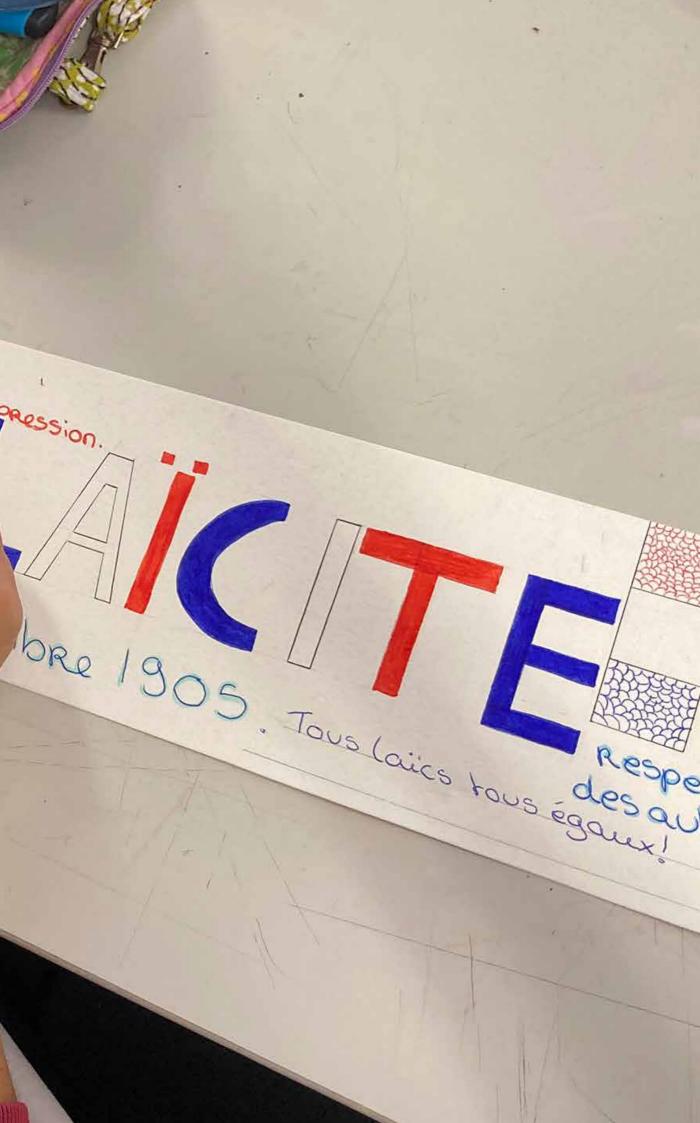
À la rentrée scolaire 2023, l'École académique de la formation continue (EAFC) entre dans sa deuxième année d'existence. Son rôle est de piloter et d'animer la politique de formation académique, sous la responsabilité d'un directeur placé sous l'autorité directe du recteur.

Cette année, une logique de parcours pluriannuels, à candidatures individuelles et en territoires, se met en place et se développe. La réalisation de l'offre de formation du programme académique de formation s'est ainsi appuyée sur les résultats d'une enquête sur les besoins de formation menée en février 2023 auprès des 22 000 personnels de l'académie.

L'école académique de la formation continue est également accessible à distance via le site web de l'académie, dans un souci de lisibilité de l'offre, de communication et de qualité des services auprès des usagers.







Combattre le HARCELEMENT et le CYBER-HARCELEMENT

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

La lutte contre le harcèlement scolaire est une priorité nationale

- Le dispositif pHARe est étendu aux lycées.
- Des sessions de sensibilisation organisées dans les établissements scolaires, en y associant les parents.

COMBATTRE LE HARCÈLEMENT ET LE CYBER-HARCÈLEMENT

La priorité absolue pour cette nouvelle année scolaire réside dans une lutte implacable contre le harcèlement sous toutes ses formes. La question du harcèlement et du cyberharcèlement est en effet devenue centrale, avec des conséquences parfois dramatiques.

Depuis la loi du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire, ce phénomène est reconnu comme un délit.

Un nouvel effort dans la lutte contre le harcèlement permettra de traiter plus efficacement le phénomène.

- L'insertion de 100 % des écoles et collèges au sein du programme pHARe et son extension aux lycées figurent parmi les cinq mesures annoncées, avec la communication systématique des numéros d'urgence à chaque rentrée, et la formation de tous les personnels à la lutte contre le harcèlement.
- Des réponses éducatives supplémentaires pourront être mises en place afin d'assurer la protection des élèves victimes, pouvant aller jusqu'à l'affectation de l'élève harceleur dans une nouvelle école.

Dès la rentrée, les établissements scolaires organiseront régulièrement des sessions de sensibilisation, le cas échéant avec les partenaires associatifs de l'école, en y associant les parents d'élèves.

LE PROGRAMME PHARE ÉTENDU AUX LYCÉES

Ce programme, qui concerne jusqu'à présent le premier degré et le collège, combine plusieurs actions et dispositifs incluant un large éventail d'outils variés et concrets, pour prévenir le harcèlement et pour intervenir lorsqu'il se produit.

Il se présente sous la forme d'un échéancier d'actions à mettre en place tout au long de l'année scolaire.

• Les écoles et collèges sont labellisés PHARE 1 dès lors qu'ils ont signé la charte d'engagement dans laquelle ils s'engagent pour deux ans à mettre en place le programme. Ils constituent une équipe ressource de 5 personnels qui suit la formation proposée par l'académie, formalisent un protocole de traitement, présenté en CESCE, voté en conseil d'école ou d'administration et présenté aux familles, aux élèves et aux

personnels. Ils forment une équipe d'élèves ambassadeurs collégiens (minimum 10 élèves), mettent en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les parents et participent aux temps forts du programme : journée non au harcèlement, Safer internet day et concours non au harcèlement. Enfin, ils organisent 10 heures annuelles d'apprentissage pour les élèves du CP à la 3e.

• PHARE 2 labellisera les structures qui renouvelleront leur engagement pour trois années.

L'équipe dédiée de l'académie a formé 550 personnels qui ont bénéficié de 4 jours de formation en 2022-2023 comme en 2021-2022.

Le programme pHARe ayant prouvé son efficacité en matière de sensibilisation et de prévention, le ministère a décidé de son extension aux lycées dès la rentrée 2023.

Atteindre l'objectif de 100% des écoles et collèges insérés dans le programme pHARe 86 % des collèges et 60 % des écoles sont désormais inscrits dans le programme pHARe, six mois après l'annonce de sa généralisation. L'objectif est d'atteindre 100 % des écoles et collèges insérés.

Le nouveau Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine

Présenté en janvier par la Première ministre Elisabeth Borne, ce plan 2023-2026 apporte une réponse globale et concrète à ces fléaux qui fragilisent le pacte républicain.

Il contient 80 actions et poursuit cinq grandes ambitions : mesurer la réalité du racisme, de l'antisémitisme et des discriminations, oser nommer la réalité de la haine, mieux éduquer et former, sanctionner les auteurs, accompagner les victimes.

L'éducation et la formation occupent une place majeure dans le plan gouvernemental.

Entre autres mesures, il prévoit l'organisation d'une visite historique ou mémorielle pour chaque élève dans sa scolarité et l'intégration dans toutes les formations de jeunes (service national universel-SNU, service civique) de contenus sur l'action contre la haine. Côté formation, les professeurs, les personnels scolaires, mais aussi les agents publics seront sensibilisés aux enjeux du racisme, de l'antisémitisme, de l'antitsiganisme et des discriminations.

Faire adhérer les élèves à la

LAÏCITÉ et aux VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

pour les faire respecter

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

L'École est et doit être un espace protecteur qui permet à chaque élève de devenir un citoyen libre, éclairé, doté des mêmes droits et devoirs et conscient de faire partie d'une même société.

Pour l'année scolaire 2023-2024 :

- Lutter contre toutes les formes de pression ou de prosélytisme et respecter les valeurs de la République.
- Former et protéger les personnels.

LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

La laïcité est un principe de liberté et de respect d'autrui. Elle implique naturellement la neutralité de l'Etat ainsi que celle des agents publics dans le cadre de leurs fonctions.

En application du principe constitutionnel de laïcité, la loi du 15 mars 2004 impose certaines règles au sein des écoles et établissements, en encadrant le port de signes manifestant une appartenance religieuse. La loi protège la liberté de conscience des élèves de toute forme de pression, d'emprise idéologique ou de prosélytisme.

Sur l'ensemble de ces questions, l'équipe académique Valeurs de la République est à la disposition des écoles et des établissements scolaires pour apporter un appui dans une logique préventive ou en cas de situation avérée.

FORMATION VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LAÏCITÉ

Un plan exceptionnel de formation aux valeurs de la République et à la laïcité a été lancé par le ministère. Il entre dans sa deuxième année opérationnelle (après une année de formation de formateurs). L'objectif est de former un million de personnels en quatre ans au niveau national.

Dans l'académie, plus de 4 000 personnels ont été formés pendant l'année 2022-2023.

La formation est obligatoire. Elle a pour objectif de donner à tous les personnels de l'éducation nationale et de la jeunesse un cadre historique et juridique ainsi que des ressources et des outils pour répondre aux atteintes aux valeurs de la République et au principe de laïcité auxquels ils seraient confrontés.

Un parcours de formation est également disponible en ligne. Tous les personnels peuvent se former en suivant le parcours national « Faire vivre les valeurs de la République », accessible sur la plateforme M@gistère.

Un référent est ensuite désigné au sein de chaque établissement scolaire, qui sera l'interlocuteur de ses collègues et des équipes académiques valeurs de la République.

LE PROGRAMME DE FORMATION 2023-2024

Pour l'année 2023-2024, 37 animateurs assureront les formations des personnels de l'académie.

Les formations prévues dans le premier degré

- Cycle de formations transversales dans le cadre du plan laïcité d'une durée de 9 heures dont 3 heures de webinaire en collaboration avec Canopé.
- Un séminaire académique directeurs et IEN.
- Un séminaire des animateurs de formation.

Les formations prévues dans le second degré

- Cycle de formations transversales pour former les personnels des collèges et lycées, soit 88 formations.
- Un séminaire académique pour les animateurs de formation.
- Une formation des animateurs de formation tout au long de l'année.
- Un séminaire académique cadres.
- Un complément à la formation des personnels d'encadrement organisé en bassin.

MIEUX S'APPROPRIER LA LAÏCITÉ

Le suivi des projets sur le thème de la laïcité dans les établissements scolaires permet de valoriser les actions menées par les personnels auprès des élèves, de faire vivre dans le quotidien des élèves ce principe qui nécessite beaucoup de pédagogie.

En effet, la laïcité est parfois mal comprise. Elle constitue pourtant une valeur centrale de notre République, indissociable de l'égalité, de la liberté et de la fraternité, qu'il convient de mieux expliquer aux élèves.

De nouvelles ressources destinées aux professeurs du premier degré et du collège ont été publiées tout au long du premier trimestre de l'année 2022-2023 : elles permettent d'aborder des grands thèmes comme la laïcité, la liberté d'expression ou l'égalité et la diversité, l'engagement, la justice et le droit.

Au cours de cette année scolaire, le programme d'enseignement moral et civique sera revu pour une mise en œuvre dès la rentrée 2024. Il intégrera le principe de laïcité qui doit être expliqué et défendu.

Il s'enrichira également de l'éducation aux médias et à l'information, qui sera renforcée, incluant la connaissance des droits et devoirs dans l'espace numérique et des risques liés en particulier aux usages des réseaux sociaux.

RÉPONDRE À TOUTES LES ATTEINTES AUX VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

L'équipe académique Valeurs de la République Une équipe académique Valeurs de la République a été constitué et formée, afin de venir en appui à tous les personnels en cas d'atteinte aux valeurs de la République.

Le carré régalien

Sous l'appellation de « carré régalien », le groupe de pilotage constitué par les référents académiques, des conseillers techniques et des partenaires, placé sous la responsabilité du recteur et coordonnée par une inspectrice pédagogique Établissement et vie scolaire, a pour objectif de mutualiser les forces dans quatre domaines stratégiques : protection et promotion des valeurs de la République, lutte contre le séparatisme et la radicalisation, lutte contre les violences scolaires et lutte contre le harcèlement. Dans chacun de ces domaines, l'équipe assure un suivi attentif des signalements et apporte une réponse rapide à toute amorce de conflit.

Promouvoir L'ÉGALITÉ entre LES FILLES ET LES GARÇONS

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

L'égalité entre les filles et les garçons se fonde sur l'éducation contre les représentations stéréotypées, l'accompagnement de parcours de réussite et de choix d'orientation favorisant la mixité, la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ainsi que l'éducation à la sexualité.

- Un séminaire académique pour former les personnels.
- Le déploiement de la labellisation des établissements scolaires.

POUR L'ÉGALITÉ FILLES-GARCONS

Le Gouvernement a présenté le 8 mars un plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027. Plusieurs mesures concernent l'éducation nationale et l'enseignement supérieur et la recherche :

- Favoriser la place des filles en mathématiques et physique-chimie en les encourageant à s'engager dans les filières d'avenir et en mettant en place des objectifs cibles de mixité dans les enseignements de spécialité mathématiques et physique-chimie en première, ainsi que pour l'option mathématiques expertes en terminale.
- Diffuser la culture de l'égalité à l'école en déployant un plan de formation des personnels, en diffusant des ressources pédagogiques et en déployant un processus de labellisation pour les établissements du second degré.

L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS DANS L'ACADÉMIE

L'académie de La Réunion compte 144 référents égalité filles-garçons : 23 référents de circonscription dans le 1er degré (un par circonscription, pour 519 écoles), 76 référents en collège (pour 87 collèges) et 45 référents en lycée (pour 48 lycées). Grâce à l'action de ces référents, de nombreuses actions sont menées toute l'année dans les établissements scolaires.

L'année 2023-2024 verra l'organisation d'un séminaire académique le 9 octobre 2023 au Moca, qui réunira l'ensemble des référents, des personnels de direction et des inspecteurs, des formateurs de l'Inspé, ainsi que des associations partenaires.

Cette journée sera l'occasion de présenter des pratiques pédagogiques exemplaires et de présenter des projets portés par des associations.

UNE DYNAMIQUE INTERMINISTÉRIELLE

L'académie de La Réunion se coordonne étroitement avec les services de la Préfecture, et plus particulièrement la Direction aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE), afin de déployer les projets sur l'ensemble de l'île.

La convention partenariale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif et de formation à La Réunion (2021-2024) sera renouvelée en 2024, en poursuivant l'engagement autour des cinq axes : piloter les projets liés à l'égalité filles-garçons,

former les personnels à l'égalité filles-garçons, transmettre ces valeurs aux élèves, lutter contre les violences sexistes.

LE LABEL ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

Les établissements scolaires sont invités à candidater au label Égalité filles-garçons. Il s'appuie sur cinq leviers d'actions : pilotage de l'établissement, formation des personnels, politique éducative et vie scolaire, pédagogie mixte et égalitaire, partenariats et rayonnement. Le lancement de la labellisation dans l'académie à la rentrée 2022 a connu un indéniable succès. Au total, 57 dossiers de candidatures ont été constitués dès la première année par 22 lycées et 27 collèges.

• À titre expérimental, l'académie a ouvert la possibilité d'accorder un label aux établissements du premier degré : 8 dossiers de candidature d'écoles et circonscriptions ont été constitués.

L'objectif national est d'atteindre 100 % d'établissements labellisés d'ici 2027. Avec plus de 30% de collèges et lycées labellisés dès la première année du projet, l'académie de La Réunion a réalisé un excellent démarrage.

Soutien à l'initiative de jeunes : Appel à projets «Pou nou rêv in gayar sosiété»

Cet appel à projet vise à promouvoir et valoriser les projets menés par des jeunes et ayant pour objet la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la prévention contre les violences de genre par l'intermédiaire d'actions artistiques et culturelles.

Il s'inscrit pleinement dans le programme 2030 de l'ONU et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), dont l'objectif numéro 5 est l'égalité entre les sexes.

Il participe également à soutenir l'engagement, la citoyenneté et la responsabilisation des jeunes en mobilisant les principes d'action de l'éducation populaire.

L'édition 2023 de l'appel à projets est en cours jusqu'au 25 aout et le jury se réunira le mercredi 6 septembre. Une valorisation des projets de l'édition 2022 sera programmée pour fin 2023.

Créer les conditions de

L'ENGAGEMENT

et faire vivre

LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

Un nouveau dispositif vient enrichir la dynamique pour l'engagement des jeunes dans les établissements scolaire : le Service national universel se déploie avec la labellisation «Classes et lycées 100 % engagés».

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL RECONDUIT

Le service national universel (SNU) est un projet de société qui a pour finalités de : faire vivre les valeurs et principes républicains, renforcer la cohésion nationale, développer une culture de l'engagement, accompagner l'insertion sociale et professionnelle.

Il s'adresse à tous les jeunes Français, garçons et filles, entre 15 et 17 ans. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement sur la base du volontariat

Le dispositif est reconduit sur l'année 2023-2024, enrichi par une nouvelle labellisation visant à accompagner et valoriser la dynamique que de nombreux établissements mènent d'ores et déjà en leur sein pour favoriser l'engagement.

LES CLASSES ET LYCÉES 100 % ENGAGÉS

Les « classes et lycées engagés » concernent, le niveau de la classe de seconde et de la première année de CAP.

Le ministère a fixé comme cible pour La Réunion d'avoir 13 classes engagées, environ 380 élèves.

Elles développeront un projet pédagogique annuel proposant des contenus et initiatives s'inscrivant dans les actions éducatives et les enseignements quotidiens des lycées et, en tout premier lieu, l'enseignement moral et civique et l'éducation à la citoyenneté.

L'intégration du séjour de cohésion du service national universel (SNU) sera une des constituantes et un pilier du projet pédagogique de la classe engagée.

La labellisation devra ainsi répondre à plusieurs critères :

- La définition de la thématique centrale déterminée en fonction du projet de classe.
- Une dynamique d'engagement inscrite au projet d'établissement.
- Un projet pédagogique porté en interdisciplinarité.
- L'inscription dans une logique de parcours lycéen pouvant aller au-delà de la seconde ou de la première année de CAP.
- La participation au séjour de cohésion SNU, organisé sur temps scolaire pour les élèves des classes de seconde et de première année de CAP
- La mise en œuvre de la « semaine de l'engagement ».

Un référent « engagement » sera identifié par le chef d'établissement. Sa mission sera rémunérée dans le cadre du PACTE. Les lycées recevront une dotation financière d'un montant de 1 000 euros par classe engagée, pour financer des projets pédagogiques d'engagement en lien avec le projet de classe : matériel pédagogique, sortie, interventions extérieures, documentation, etc.

Comme dans chaque académie, un référent académique « engagement » sera identifié.

LA PRÉPARATION AU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (BAFA)

À la rentrée 2023, et à titre expérimental, l'académie proposera à 120 jeunes scolarisés dans plusieurs lycées de l'académie de bénéficier de la préparation théorique du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).





Renforcer la MIXITÉ SOCIALE ET SCOLAIRE

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- 2 nouvelles Cordées de la réussite.

LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE

2 nouvelles Cordées à la rentrée

Deux nouvelles cordées, portées par l'Institut régional du travail social (IRTS Réunion) et le lycée Leconte de Lisle (Saint-Denis), vont enrichir le dispositif à la rentrée scolaire, portant ainsi à 15 le nombre total de cordées de la réussite dans l'académie.

Pour introduire une plus grande équité sociale dans l'accès aux formations de l'enseignement supérieur, le dispositif de Nouvelles Cordées de la réussite propose depuis deux ans un accompagnement des élèves dans leur parcours d'orientation, de la classe de 4e jusqu'au postbac. L'axe 2 du Projet stratégique académique, qui entend faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier pour l'égalité des chances, lui fait directement écho.

Des actions très diverses peuvent être développées en matière d'accompagnement à l'orientation, d'ouverture sociale et culturelle et de tutorat/mentorat. L'ensemble constitue un programme d'accompagnement global, qui fait l'objet d'une co-élaboration entre l'établissement « tête de cordée » et les établissements « encordés ».

Les actions sont ajustées en fonction des caractéristiques des élèves, notamment leur âge, de leurs besoins et également des caractéristiques et ressources territoriales ainsi que des compétences et capacités de la tête de cordée.

L'ambition est également quantitative,

puisqu'à l'objectif national de 200 000 élèves accompagnés en 2022, répond l'objectif académique d'encorder 3 200 élèves.

Cette année, l'académie s'est rapprochée de cet objectif en rassemblant au sein des douze cordées existantes 75 collèges et lycées (contre 60 en 2022) et 2 747 élèves bénéficiaires.

Pour les référents des cordés, le dispositif a un effet très positif sur les projets d'orientation des élèves, et permet de lutter effectivement contre les stéréotypes de genre ou l'autocensure, et de lever certains préjugés, notamment sur les formations sélectives que sont les CPGE.

Des actions culturelles permettent à certains élèves d'assister à un spectacle ou de pénétrer dans un musée pour la première fois. Les effets très bénéfiques du tutorat sont également soulignés.

LES CITÉS ÉDUCATIVES

Les nouvelles Cités représentent un levier pour renforcer les « alliances éducatives » nécessaires pour accompagner le parcours de chaque jeune, de la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle et ainsi lutter contre les inégalités scolaires et les effets de la pauvreté.

Les Cités éducatives s'adressent aux habitants des territoires de la politique de la ville et s'inscrivent dans le cadre des mesures prises par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse : scolarisation obligatoire dès 3

ans, dédoublement des classes, Plan mercredi, « Devoirs faits », petits-déjeuners à l'école, etc.

L'académie compte 5 cités éducatives (sur les 200 déployées au niveau national) : les villes de Le Port, Saint-Benoît, Saint-Louis, Saint-Pierre et Le Tampon.

Chacune d'elles a élaboré un programme d'actions pour répondre aux particularités de son territoire que chaque Cité a élaboré un programme d'actions, fruit du travail collaboratif innovant entre les services de l'État, la collectivité et l'éducation nationale.

LES INTERNATS D'EXCELLENCE

L'internat est un mode d'accueil et de scolarisation qui favorise la réussite scolaire et l'apprentissage des règles de vie collective pour tous les élèves dont les familles le souhaitent.

Il repose sur un projet pédagogique et éducatif efficace, intégré au projet d'établissement, visant la réussite des internes dans un cadre réunissant les meilleures conditions d'apprentissage.

Tout élève motivé, quelles que soient ses performances scolaires, doit pouvoir bénéficier de ce mode d'accompagnement pédagogique et éducatif. Il s'agit, en particulier, de sécuriser le parcours de l'élève et de favoriser sa réussite scolaire et éducative par ce mode de scolarisation.

L'internat constitue une réponse pertinente lorsqu'une situation familiale n'offre pas à l'élève les conditions permettant d'exprimer son potentiel.

Cinq internats ont été labellisés en 2021 internats d'excellence et deux d'entre eux sont au cœur d'une cité éducative :

- Lycée Georges Brassens : internat en cours de rénovation, dont la livraison est prévue à la rentrée 2023.
- Collège Marcel Goulette à Saint-Leu : internat de 32 places avec coloration scientifique.
- Lycée Louis-Antoine Roussin à Saint-Louis : internat de 192 places avec coloration culturelle.
- Lycée professionnel Isnelle Amelin à Sainte-Marie : internat de 120 places avec coloration culturelle et professionnelle.
- Lycée Jean Hinglo au Port : internat de 104 places avec coloration professionnelle.

À la faveur des Jeux Olympiques Paris 2024, un projet d'Olympiade des internats sera conduit au cours de cette année scolaire.

Mieux accueillir les élèves EN SITUATION DE HANDICAP

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

Dans l'académie, près de 8 000 jeunes sont scolarisés en situation de handicap à la rentrée 2023 (on en comptait 7400 en 2022). Avec 600 jeunes de plus, le nombre d'élèves dans cette situation a donc progressé de 9 % en un an.

- 180 emplois en équivalents temps plein (ETP) d'AESH supplémentaires.
- 16 ULIS supplémentaires.
- Création d'Unités d'enseignement Autisme en maternelle et en élémentaire.
- Une nouvelle cartographie des Pôles inclusifs d'accompagnement localisés.

UNE DOTATION INÉDITE DE 180 ETP D'AESH SUPPLÉMENTAIRES

Les personnels chargés de l'aide humaine auprès des élèves en situation de handicap ont pour mission de favoriser l'autonomie de l'élève, qu'ils interviennent au titre de l'aide humaine individuelle, de l'aide humaine mutualisée ou de l'accompagnement collectif.

Dans l'académie, 2 700 assistants d'élèves en situation de handicap (AESH) sont actuellement en poste. Pour rappel, il y en avait moins de 100 avant 2010.

Suite à la création de 4 000 d'emplois en équivalents temps plein d'AESH annoncée par le gouvernement, 180 ETP ont été attribués à l'académie de la Réunion, soit autant que pour les deux rentrées précédentes (90 à la rentrée 2021 et 90 à la rentrée 2022).

Ces moyens ont été déployés au sein des pôle inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) et permettra à l'académie de proposer de nouveaux contrats avec des quotités minimales selon les souhaits des AESH.

L'OUVERTURE DE 16 UNITÉS LOCALISÉES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE

Avec 16 ouvertures en cette rentrée (5 en école, 8 en collège et 3 en Lycée), La Réunion compte près de 259 ULIS (tous degrés confondus), et s'attache à poursuivre leur déploiement, en particulier dans le second degré.

LA CRÉATION D'UNITÉS D'ENSEIGNEMENT AUTISME EN MATERNELLE ET EN ÉLÉMENTAIRE

Certains élèves peuvent avoir besoin de l'appui du secteur médico-social pour faciliter leur accès à l'école.

Le renforcement de la coopération avec le secteur médico-social se poursuit dans l'académie avec :

- La mise en œuvre de la plateforme de coordination et d'orientation (PCO) 7/12 ans pour les élèves présentant des troubles du neurodéveloppement.
- La création de 3 Unités d'enseignement en élémentaire Autisme (UEEA) dans les bassins nord, ouest et sud.
- La création d'une Unité d'enseignement en maternelle Autisme (UEMA) dans le bassin Est (mise en œuvre en janvier 2024).

• La création d'une Unité d'enseignement pour jeunes polyhandicapés (UEEP) au Port.

UN RÉFÉRENT HANDICAP ET ACCESSIBILITÉ DANS LES CIRCONSCRIPTIONS DU PREMIER DEGRÉ ET LES COLLÈGES

Dans le cadre du Pacte enseignant, la mission «Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers » permettra d'avoir un référent handicap et accessibilité dans chaque circonscription du premier degré et dans chaque collège.

Cet enseignant pourra conseiller les équipes pour renforcer l'accès aux matériels pédagogiques adaptés et apporter une réponse rapide, facilitant la scolarité des élèves.

UNE NOUVELLE CARTOGRAPHIE DES PÔLES INCLUSIFS D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISÉS (PIAL)

L'académie a fait le choix, à compter de la rentrée scolaire 2023, de réduire le nombre de PIAL à 29.

Cette nouvelle cartographie repose sur une logique de continuité des parcours, permettant aux jeunes d'être scolarisés de la maternelle au lycée au sein d'un même PIAL et d'éviter ainsi les ruptures d'accompagnement.

11 coordonnateurs ont été recrutés à temps plein pour la rentrée 2023.

À terme, l'académie s'emploiera à déployer 1 coordonnateur par PIAL.

CONDITIONS D'APPRENTISSAGE

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

- 100% des classes de Grande section situées en réseau d'éducation prioritaire dédoublées.
- 24 élèves dans toutes les classes de Grande section, CP et CE1 dans toutes les écoles hors éducation prioritaire.
- 4 collèges concernés par un Contrat local d'accompagnement.
- Des aides revalorisées pour les étudiants.

LA POURSUITE DES DÉDOUBLEMENTS ET LA LIMITATION DU NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE

Dans la continuité des mesures prises depuis 2017 en faveur de l'école primaire, le dédoublement des classes de CP et CE1 dans les secteurs d'éducation prioritaire (qui concerne 100 % des écoles dans l'académie) a été étendu aux classes de grande section d'école maternelle.

Cette mesure, amorcée de façon anticipée dans l'académie à la rentrée 2019, est pleinement finalisée cette année pour les écoles situées en réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+): seules 6 écoles ne sont pas dédoublées en raison d'un manque de locaux ou d'une structure pédagogique complexe.

En réseau d'éducation prioritaire (REP), 30 % des classes sont dédoublées à cette rentrée 2023.

Par ailleurs, la dotation en emplois accordée à l'académie par le ministère permet également de limiter le nombre d'élèves à 24 dans toutes les classes de Grande section, CP et CE1 dans toutes les écoles hors éducation prioritaire.

LES CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT

Les contrats locaux d'accompagnement permettent introduire plus de progressivité dans l'allocation des moyens en faveur des écoles et établissements qui peuvent être proches de l'éducation prioritaire selon des critères sociaux ou scolaires, ou situés dans des territoires confrontés à des chocs conjoncturels, ou encore ayant des besoins d'accompagnement particuliers identifiés, et qui se trouvent actuellement exclus des critères de zonage actuels.

Le premier contrat local d'accompagnement, mis en place en 2021 dans l'académie, est celui du collège Bory de Saint-Vincent (Saint-Philippe).

Pour la rentrée 2023, quatre collèges et leurs écoles de secteurs ont été identifiés et seront concernés par un contrat local d'accompagnement :

- Collège Fanny Desjardins (Bras Panon)
- Collège des Mascareignes (Saint-Denis)
- Collège Hegésippe Hoareau (Saint-Louis)
- Collège du 14e km (Le Tampon)

À partir des moyens alloués par le ministère, un professeur des écoles sera affecté dès la prochaine rentrée dans chacun de ces établissements. Le recrutement est en cours de réalisation, en lien avec les chefs d'établissement et les inspecteurs du 1er degré. Ce personnel aura pour missions principales de coordonner les actions relatives à la liaison écoles-collège, accompagner la continuité des apprentissages sur le cycle 3, soutenir la mise en place de dispositifs pour améliorer les apprentissages fondamentaux des élèves.

Les contrats sont en cours d'élaboration avec les chefs d'établissement à partir d'une trame commune qui sera adaptée au contexte particulier de chaque établissement.

Les résultats des évaluations d'entrée en 6e et les résultats au DNB seront les indicateurs de suivi prioritaires.

LES MESURES D'AIDES SPÉCIFIQUES POUR LES ÉTUDIANTS

Les aides et dispositifs financés par l'État permettent aux jeunes issus de milieux défavorisés d'accéder à des études supérieures.

Différentes aides de l'État destinées aux étudiants ayant des difficultés matérielles sont attribuées par le CROUS de La Réunion.

La rentrée 2023 est marquée par la mise en œuvre des premières mesures de la réforme du système de bourses sur critères sociaux :

- À partir du mois de septembre, revalorisation du barème d'éligibilité de 6 %. Avec les nouveaux paramètres de calcul de la bourse, des étudiants jusqu'à présent non boursiers seront éligibles au premier échelon. Ils auront donc droit à 1 450 euros de bourse pour l'année universitaire 2023-2024.
- Deuxième mesure phare de la réforme : la revalorisation du montant de toutes les bourses. Pour tous les échelons, les bourses seront augmentées de 37 euros par mois.
- À la rentrée 2023, aucun étudiant ne verra sa bourse diminuer d'un montant supérieur à l'augmentation des revenus de ses parents : les effets de seuils sont neutralisés dès cette année, en attendant de les supprimer de manière pérenne.

L'année universitaire 2023-2024 sera également marquée par une limitation des coûts de la restauration et du logement :

- Pérennisation d'une tarification très sociale des repas pour les boursiers et précaires.
- Gel de la tarification des repas pour la rentrée (tarif très social à 1 euro et tarif social à 3,30 euros pour les autres étudiants).
- Gel des loyers dans les résidences CROUS.

Des dispositifs complémentaires sont offerts aux étudiants :

• L'exonération des frais d'inscription universitaire.

- L'exonération de la contribution de vie étudiante et de campus.
- Les repas à 1 euro dans les restaurants du CROUS.
- Un accès prioritaire dans l'affectation d'un logement CROUS.
- Un montant plus élevé d'Aide Personnalisée au Logement (APL).
- Le bénéfice du Pass'Sport : 50 euros pour s'inscrire dans un club sportif éligible ou à la fédération française du sport universitaire.
- Le bénéfice de l'aide au mérite pendant 3 ans aux étudiants qui ont eu la mention Très Bien au baccalauréat et qui ne redoublent pas.

Parallèlement à ces premières annonces effectives dès la rentrée, le ministère de l'enseignement supérieur poursuit la concertation afin de continuer à construire les évolutions structurelles du système des bourses.

Accompagner les ÉLÈVES dans leur ORIENTATION

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

Donner la possibilité à chacun de construire son parcours par des choix éclairés et libérés des déterminismes de genre, sociaux, territoriaux ou de handicap répond aux objectifs fondamentaux de réduction des inégalités et d'une orientation progressive choisie.

- Généralisation de la découverte des métiers en amont, dès la classe de 5e.
- Déploiement du programme Avenir(s).

GÉNÉRALISATION DE LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS AU COLLÈGE (5E, 4E, 3E)

Inscrite dans la perspective de la mise en œuvre de la demi-journée Avenirs, l'expérimentation nationale de la Découverte des Métiers en cinquième a été lancée à la mi-septembre 2022, à l'attention des collèges volontaires.

8 collèges se sont portés volontaires dans l'académie : deux sont situés dans des Cités éducatives (Le Port, Saint-Benoit) et six sont classés en réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+). Un seul est en zone rurale.

Les services académiques (DRAFPIC, la DRAIO et l'ONISEP) ont accompagné étroitement l'expérimentation, en outillant les équipes éducatives et en mobilisant le concours de la Région, des fédérations professionnelles et du tissu associatif.

L'expérimentation a permis à ces collèges de réévaluer ou d'adapter le parcours Avenir, et de repenser en conséquence le parcours d'orientation de leurs élèves tout au long du cycle 4.

Comme telle, la découverte des métiers participe directement à l'éducation à l'orientation proposée dans le programme Avenir(s). Elle constitue non seulement un enjeu essentiel pour l'épanouissement personnel de

chaque élève, mais également un enjeu collectif de réduction des inégalités sociales. À la rentrée scolaire 2023, tous les collèges s'engagent dans l'organisation de temps de découverte des métiers sur tout ou partie des niveaux concernés (5e, 4e, 3e).

Un espace documentaire a été créé, dédié à la découverte des métiers, à l'orientation et à l'information scolaire et professionnelle.

Un référent découverte des métiers assurera la coordination des actions, ainsi que des rencontres avec des professionnels et des déplacements des élèves.

LE PROGRAMME AVENIR(S)

Le programme Avenir(s), mis en œuvre depuis 2022 dans l'académie, a pour ambition d'installer la démarche d'orientation tout au long de la vie. Deux axes de travail sont d'ores et déjà engagés.

Centré sur les besoins et usages des utilisateurs, le programme Avenir(s) offrira à chaque jeune tous les outils nécessaires pour construire progressivement et sereinement ses projets d'orientation et de réussite scolaire et étudiante, en vue de son entrée dans la vie professionnelle.

La proposition nationale vise à une construction par « briques » sur quatre ans, avec les usagers, sur des « terrains d'Avenir(s) », expérimentation à laquelle notre académie participera dès la rentrée, en coordination avec les collectivités et les interlocuteurs locaux, en mettant en œuvre le référentiel de compétences à s'orienter au lycée.

Première brique du programme, le référentiel des compétences à s'orienter pour le lycée est le fruit d'un travail collaboratif coordonné par l'Onisep, avec la contribution de l'IGÉSR (Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche), du LaPEA (laboratoire de psychologie et d'ergonomie appliquées de l'université Paris Cité), des acteurs de l'éducation et de l'orientation en académie et des élèves. Il présente les compétences mobilisées par les jeunes dans le cadre de leur démarche d'orientation, déclinées en niveaux de progressivité.

La première phase de recherche a consisté à repérer les compétences mises en œuvre dans la construction des projets d'orientation, en récoltant la parole des élèves, des acteurs de l'orientation et des familles. La seconde étape de co-construction a permis d'affiner les compétences, d'en proposer des définitions et de s'assurer de leur compréhension par les élèves

Cette démarche a fait émerger 15 compétences, réparties en 3 grandes catégories de compétences.

Retenu au titre du Plan France 2030, ce programme est coordonné au niveau national par l'Onisep, en lien avec l'université de Savoie-Mont-Blanc.

- L'Onisep a la responsabilité du pilotage du volet enseignement scolaire du portfolio, de la plateforme numérique du programme Avenir(s) et de l'outil de conscientisation des compétences du XXIe siècle (citoyenneté, communication, pensée critique, collaboration, créativité...), en association avec des partenaires spécifiques à ce sujet.
- L'université de Savoie Mont-Blanc pilote le volet enseignement supérieur du portfolio en association avec plusieurs laboratoires de recherche en sciences de l'éducation, learning analytics et intelligence artificielle.

Un exemple de terrain d'Avenir(s) à La Réunion : Créer une communauté apprenante!

La constitution d'un réseau intercatégoriel composé de professeurs documentalistes, de CPE et de psyEN EDO, présent dans chaque bassin et piloté par la directrice territoriale de l'Onisep, avec l'appui des inspecteurs pédagogiques Établissements et vie scolaire et du Délégué régional académique à l'information et l'orientation, offre aux personnels de direction et aux équipes éducatives un appui structurant pour la mise en œuvre d'une politique d'accompagnement à l'orientation, qui centre son activité sur le référentiel des compétences à s'orienter (RCO).

Ces équipes locales de soutien pour le Programme Avenir(s) facilitent la participation à l'expérimentation du RCO et animent des actions de sensibilisation en direction des équipes éducatives.

Elles seront en charge cette année de conduire les tests des interfaces équipes éducatives (établissements d'intervention et mutualisation de l'expérimentation lors de stages) et élèves (dans leurs établissements) de la future Plateforme AVENIR(s).





Un meilleur ACCOMPAGNEMENT DES LYCÉENS

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

La nouvelle année scolaire voit la mise en place d'une réforme de la voie professionnelle basée sur 12 mesures. Certaines de ces mesures seront mises en place dès la rentrée 2023, d'autres seront expérimentales et obligatoires pour la rentrée 2024. Les différentes mesures se basent sur le Pacte en voie professionnelle, conçu pour inciter les enseignants à s'engager dans la réforme.

Les mesures qui seront mises en œuvre pendant l'année scolaire 2023-2024 sont les suivantes :

GRATIFICATION DES PÉRIODES DE STAGE EN ENTREPRISE

À partir de février 2024, les périodes de stages des élèves de la voie professionnelle en entreprise seront gratifiées par l'État :

- 50 euros par semaine pour les lycéens professionnels inscrits en 1ère année de CAP et en seconde du baccalauréat professionnel, soit 300 euros au total sur l'année.
- 75 euros par semaine pour les lycéens professionnels inscrits en 2e année de CAP et en première du baccalauréat professionnel, soit 600 euros au total sur l'année.
- 100 euros par semaine pour les lycéens professionnels inscrits en terminale du baccalauréat professionnel, permettant ainsi de recevoir une allocation de stage comprise entre 600 et 1 200 euros au total sur l'année, selon le nombre de semaines de stages effectuées.

Un élève de lycée professionnel pourra donc recevoir jusqu'à 2 100 euros de gratification sur un cycle de trois années de formation en baccalauréat professionnel.

Cette allocation de stage concernera tous les lycéens qui préparent un diplôme professionnel

de niveau secondaire (CAP, baccalauréat professionnel, mention complémentaire, brevet des métiers d'art), ainsi que les lycéens professionnels engagés dans des formations complémentaires d'initiative locale (FCIL) à l'issue d'un CAP ou d'un baccalauréat professionnel.

Les lycéens professionnels devront être en cours de formation et inscrits dans des établissements publics ou privés sous contrat pour en bénéficier.

L'assiduité de l'élève, à l'école comme en entreprise, sera prise en compte au moment du versement de la gratification.

ADAPTER LES PARCOURS AU PROFIL DE L'ÉLÈVE

Consolider les savoirs fondamentaux et ainsi anticiper les difficultés :

• Dans les lycées professionnels volontaires, les heures de mathématiques et de français se feront en groupes à effectifs réduits en seconde professionnelle. Ces groupes seront organisés sur la base des résultats aux tests de positionnement et en fonction de la progression de chaque élève.

ENCOURAGER LES AMBITIONS EN PERMETTANT AUX ÉLÈVES DE CHOISIR DES OPTIONS

Certains lycées de l'académie font le choix dès cette rentrée de proposer des options aux élèves : langues, cultures, philosophie.

MULTIPLIER LES POSSIBILITÉS D'ACCOMPAGNEMENT POUR TOUS LES DÉCROCHEURS

Les étudiants issus de la voie professionnelle en grande difficulté en 1ère année de BTS seront repérés lors d'un pré-conseil de classe, qui se tiendra quelques semaines après la rentrée. Ces étudiants se verront alors proposer un Parcours de consolidation, pour augmenter leurs chances d'obtenir un BTS en deux ou trois ans.

Cinq établissements scolaires de l'académie se sont positionnés pour mettre en œuvre dès cette rentrée le Parcours de consolidation qui devrait permettrait de mieux travailler sur la liaison bac pro – BTS.

C'est un travail qui renforcera les actions déjà menées dans l'académie avec l'attribution des 50 heures pour le continuum. Il s'agit des lycées professionnels

- Patu de Rosemont (Saint-Benoît)
- Vue Belle (Saint-Paul)
- Isnelle Amelin (Sainte-Marie) et des lycées polyvalents
- Bel Air (Sainte-Suzanne)
- Mémona Hintermann Afféjee (Saint-Denis).

CRÉER UN BUREAU DES ENTREPRISES DANS CHAQUE LYCÉE

La création d'un bureau des entreprises dans chaque lycée professionnel permettra d'ouvrir un réseau professionnel aux jeunes qui n'en ont pas et de créer un point d'entrée pour chaque entreprise du territoire.

L'académie accompagne cette mise en place avec :

- Un renfort en personnel assistant d'éducation (1 AED pour chaque lycée professionnel et pour la section d'enseignement professionnel du lycée Boisjoly Potier et ½ poste d'AED pour les autres sections d'enseignement professionnel).
- un responsable du bureau sera recruté pour chaque lycée professionnel et la section d'enseignement professionnel du lycée Boisjoly Potier.

Davantage de

MOYENS et des MARGES DE MANŒUVRE

pour agir

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

Des moyens inédits sont engagés pour la réforme de la voie professionnelle.

- Revalorisation pour tous les professeurs et chefs d'établissement.
- Formation des cadres de direction nouvellement affectés en lycée professionnel.
- Une autonomie renforcée pour les chefs et les équipes dans l'organisation de leurs établissements et leurs projets

DES PERSONNELS MIEUX RÉMUNÉRÉS

Tous les professeurs qui enseignent dans la voie professionnelle (professeurs de lycées professionnels, autres professeurs en lycée professionnel (PEPS, professeurs documentalistes), personnels assimilés (CPE, PsyEN, etc.), enseignants affectés en section de technicien supérieur), sont également concernés par la revalorisation inconditionnelle de l'ensemble des enseignants afin de :

- Reconnaître l'importance des missions d'accompagnement et d'orientation des élèves : le montant de la part fixe de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (Isoe) sera doublé. Tous les professeurs bénéficieront à ce titre d'une hausse de rémunération de 100 euros nets par mois
- Augmenter significativement la rémunération à l'entrée dans le métier : la prime d'attractivité sera revalorisée pour les 15 premières années de carrière, en complément du doublement du montant de la prime statutaire. La hausse de rémunération des professeurs en début de carrière pourra ainsi atteindre 230 euros nets par mois.

Conformément à l'engagement pris par le président de la République, une rémunération d'au moins 2 000 euros nets par mois (3 000 euros dans l'académie, compte-tenu de la surrémunération) sera ainsi garantie dès la

titularisation pour les professeurs, les conseillers principaux d'éducation et les psychologues de l'éducation nationale.

En complément de la revalorisation de tous les professeurs à la rentrée 2023, chaque professeur volontaire en lycée professionnel pourra prétendre à une valorisation salariale pouvant atteindre 7 500 euros bruts par an, avec des missions adaptées au déploiement de la réforme des lycées professionnels.

LES NOUVELLES MISSIONS DU PACTE ENSEIGNANT EN LYCÉE PROFESSIONNEL

Le Pacte des lycées professionnels peut aller jusqu'à 7 500 euros bruts annuels. Il peut comporter les missions suivantes en plus des missions déjà indiquées :

- Enseignement complémentaire en groupes d'effectifs réduits :
- Intervenir auprès de petits groupes d'élèves selon les besoins et afin de faciliter les apprentissages, pendant un total de 24 heures par année scolaire.
- Permettre aux jeunes une ouverture et un épanouissement à travers un choix d'activités optionnelles (codage, entrepreneuriat, LV2, art oratoire, philosophie, etc.) pendant un total de 24 heures par année scolaire.

• Enseignement et accompagnement dans les périodes post bac professionnel :

- Intervenir dans des parcours de consolidation en sections de techniciens supérieurs pour augmenter les chances de réussite des étudiants fragiles pendant un total de 24 heures par année scolaire
- Enseigner en face à face pédagogique pendant un total de 24 heures dans les certificats de spécialisation Mention complémentaire, diplômes professionnels nationaux de spécialisation préparés en un an qui augmentent fortement les chances d'insertion dans l'emploi de ceux qui en sont titulaires.
- Détecter les élèves en voie de décrochage et contribuer à leur prise en charge en lien avec les partenaires du lycée professionnel.

Accompagnement des élèves en difficulté :

- Tutorer un groupe d'élèves dans une logique de suivi individualisé en posant des jalons d'accompagnement individualisé permettant de les aider à construire leur démarche d'apprentissage et d'orientation.

Accompagnement vers l'emploi :

- Accompagner les jeunes en année terminale avant, pendant et après le dispositif d'accompagnement personnalisé de Pôle emploi. Ce dispositif, progressivement étendu depuis son lancement expérimental en 2021, sera généralisé à compter de la rentrée 2024. Chaque élève en dernière année de lycée professionnel souhaitant s'insérer dans l'emploi après son diplôme bénéficiera d'un accompagnement spécifique : des ateliers organisés par des conseillers spécialisés de France Travail permettront aux élèves d'améliorer leurs connaissances du marché du travail, de se familiariser avec les différents outils de recherche d'emploi, et de préparer les entretiens de recrutement.
- Accompagner après l'année terminale des jeunes ni en emploi ni en formation dans le cadre du dispositif Ambition Emploi.
- Faire vivre le lien établissement entreprise (accompagnement des tuteurs de stage, participation aux actions du bureau des entreprises).

UNE FORMATION DÉDIÉE AUX CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

À compter de la rentrée scolaire 2023, tous les chefs d'établissement et leurs adjoints nouvellement affectés en lycée professionnel bénéficieront d'une formation spécifique et adaptée.

Pour assurer un plein déploiement de la réforme, tous les chefs d'établissement et leurs adjoints des lycées professionnels déjà en fonction pourront également bénéficier de temps de formation et d'échange dédiés aux méthodes de conduite du changement, de direction de projet et d'animation d'un collectif.

UNE AUTONOMIE RENFORCÉE DES CHEFS ET DES ÉQUIPES DANS L'ORGANISATION DE LEURS ÉTABLISSEMENTS ET LEURS PROJETS

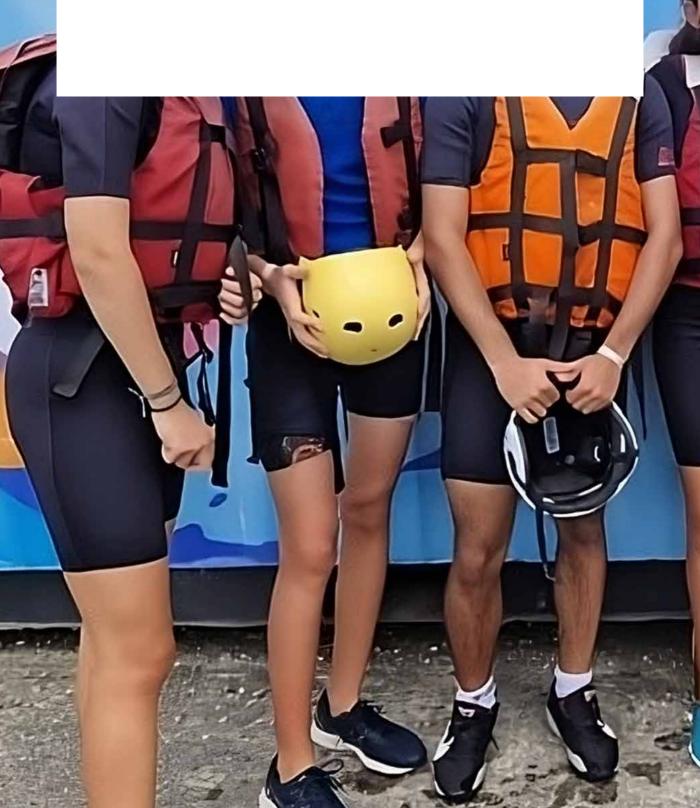
Le Pacte est un levier essentiel pour faire des lycées professionnels un lieu d'acquisition des compétences et des compétences essentielles à l'économie, et un lieu de réussite d'épanouissement pour chaque lycéen.

Les missions « engagement annuel » offrent des marges de manœuvre importantes pour la mise en œuvre de projets collectifs (projets d'établissement, projets en lien avec des associations) et de projets pédagogiques innovants, notamment dans le cadre du dispositif « Notre école, faisons-la ensemble ».

Chaque lycée aura la liberté et l'autonomie d'ajuster ses projets dans le cadre des objectifs du projet stratégique académique et des priorités nationales. 974

7.

S'ÉPANOUIR





7.1

Agir pour LA SANTÉ DES ÉLÈVES

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

La santé des élèves a un impact sensible sur leur réussite scolaire. Dans ce cadre, l'éducation nationale déploie une approche globale liant éducation, prévention, et protection.

- Une campagne de vaccination contre les papillomavirus en collège pour préserver la santé des jeunes.
- La formation de tous les personnels prenant en charge les séances d'éducation à la sexualité.

CAMPAGNE NATIONALE DE VACCINATION HPV

Les infections à papillomavirus (HPV) sont très fréquentes et hautement transmissibles. En France, 80 % de la population a été en contact avec ces virus.

Chaque année, les papillomavirus (HPV) sont responsables de plus de 30 000 lésions précancéreuses du col de l'utérus dépistées et traitées, et plus de 6 000 nouveaux cas de cancers. La vaccination contre les infections HPV prévient jusqu'à 90 % des infections à l'origine de ces lésions précancéreuses et/ou de ces cancers.

La stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030 fixe l'objectif d'un taux de couverture vaccinale à 80 % en 2030. La vaccination contre les HPV en milieu scolaire est un des leviers les plus efficaces pour augmenter la couverture vaccinale chez les filles et les garçons.

Ainsi, une campagne nationale de vaccination contre les HPV en milieu scolaire sera déployée annuellement en France à partir de la rentrée scolaire 2023.

La vaccination contre les HPV est proposée gratuitement à tous les collégiens âgés de 11 à 14 ans et scolarisés en classe de 5e.

La vaccination contre les HPV étant une vaccination recommandée, l'autorisation parentale des deux parents est indispensable.

Il est rappelé que la vaccination relève d'une démarche volontaire pour les élèves et pour leurs parents.

Ainsi, lorsqu'une opération de vaccination est programmée dans l'établissement où est scolarisé leur enfant, les parents demeurent bien entendu libres de l'emmener se faire vacciner en ville, chez le professionnel de santé de leur choix.

La campagne de vaccination est pilotée par l'ARS en lien avec le rectorat et les centres de vaccination. Les vaccinations seront réalisées durant le temps scolaire par les équipes des centres de vaccination identifiées par les ARS sur leur territoire.

Dans chaque établissement scolaire, des actions éducatives sur la vaccination pourront être menées dans le cadre de l'École promotrice de santé.

LA SEMAINE ACADÉMIQUE DE LA SANTÉ

Depuis 2020, l'académie organise la semaine académique de la santé.

Cette année, elle se déroulera pendant la semaine du 7 au 12 avril 2024 sur le thème « Bien dans sa tête - Bien dans son corps ».

À cette occasion, une manifestation sportive d'envergure sera organisée, qui mobilisera des centaines d'élèves et des associations œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé.

UNSS: ASSOCIATION SPORTIVE SPORT-SANTÉ-BIEN-ÊTRE

Ce dispositif permet aux élèves éloignés de la pratique sportive de pratiquer de manière ludique et de lutter contre la sédentarité.

Il se déploie tout au long de l'année, dans les associations sportives (AS) développant le programme (plus d'une vingtaine en 2022-2023).

Les « Associations sportives Santé » prolongent le travail engagé dans le premier degré (USEP – « fourgon santé », « Mon association booste mon cerveau ») et des apprentissages de l'EPS. Elles préparent les élèves à leur vie physique, sanitaire, sociale et associative future en leur faisant dès à présent construire des liens dans le monde civil du sport et de la santé.

Les activités habituelles sont complétées dans l'académie par l'activité « santé », avec pour support un certain nombre de pratiques et modalités de pratiques : elles mettent en œuvre des séquences, des événements, des sorties adossées sur les thématiques de l'exercice physique « plaisir », de la prévention nutrition (alimentation, écran et sédentarité...). L'activité est adaptée, et mise en relation avec le comportement physique et alimentaire de la vie de tous les jours.

Une formation dédiée aux personnels est mise en œuvre, en relation avec la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), l'Agence régionale de santé (ARS), l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS), le Pôle Pédiatrique 974.

Certificative, elle débouche sur l'obtention du SSBE 1 (Sport Santé Bien-Être), compétences complémentaires destinées aux éducateurs sportifs professionnels et bénévoles souhaitant encadrer des activités physiques adaptées auprès d'un public cible (sport pour tous & sport sur ordonnance).

L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

L'éducation à la sexualité est une obligation légale, inscrite dans le Code de l'éducation.

Un plan de formation ambitieux, organisé en trois niveaux (sensibilisation de tous les personnels, approfondissement pour les personnels prenant en charge les séances, formation des conseillers pédagogiques) sera déployé par le ministère durant l'année scolaire 2023-2024, afin de rendre plus effective la mise en œuvre des trois séances obligatoires par an, du cours préparatoire à la terminale.

Promouvoir la pratique PHYSIQUE ET SPORTIVE

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

Construire une nation sportive, c'est offrir aux enfants l'opportunité de pratiquer une activité physique régulière et de les inciter à la pratique sportive afin de lutter contre les augmentations conjuguées, graves et massives, de la sédentarité et de l'inactivité physique.

- Une année scolaire olympique et paralympique rythmée par des évenements en lien avec les Jeux Olympiques de 2024.
- 2 heures de sport en plus étendu dans sept collèges de l'académie.
- 2 nouvelles sections sportives scolaires.

UNE ANNÉE SCOLAIRE PLACÉE SOUS LE SIGNE DE L'OLYMPISME ET DU PARALYMPISME

L'année scolaire 2023-2024 est placée sous le signe de l'olympisme et du paralympisme dans les écoles et établissements scolaires. Les Jeux de Paris 2024 représentent une occasion exceptionnelle de renforcer tous les dispositifs favorisant la pratique physique et sportive des élèves

La mobilisation des élèves et des équipes pédagogiques et éducatives tout au long de l'année scolaire sera favorisée par les dispositifs permettant de renforcer la pratique physique et sportive pour tous et de créer le lien entre les enseignements ou les projets éducatifs et les Jeux olympiques et paralympiques et leurs valeurs.

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE SCOLAIRE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE

Toutes les écoles et tous les établissements scolaires sont encouragés à organiser lors de la première semaine de septembre 2023 un événement collectif autour de l'olympisme et du paralympisme.

Par ailleurs, deux semaines au cours de cette année scolaire sont dédiées à la promotion de la pratique sportive chez les jeunes et à la mobilisation de la communauté éducative autour des valeurs citoyennes et sportives :

- La semaine européenne du sport du 23 au 30 septembre 2023.
- Semaine olympique et paralympique : du 2 au 6 avril 2024.

L'objectif recherché est de mobiliser le plus grand nombre d'élèves sur une multitude d'activités sportives.

Nouveauté cette année: la co-interventions avec trois arbitres internationaux olympiques, du lundi 18 au samedi 23 septembre 2023 dans les 4 secteurs de l'île (écoles, collèges, lycées) sur différents thèmes: les valeurs de la citoyenneté, l'arbitrage, l'égalité femmes-hommes, l'arbitrage féminin, l'olympisme et le paralympisme, la formation des adultes de demain dans leur vie professionnelle et associative.

Autre nouveauté : en cette année scolaire préparatoire aux JO 2024, des olympiades départementales, régionales, et des internats seront organisées dans le cadre de l'UNSS, en relation avec les collectivités territoriales.

- Journée paralympique : 8 octobre 2023.
- Journée olympique : 23 juin 2024. La Journée olympique célèbre chaque 23 juin la naissance du Mouvement olympique en 1894 et participe

à la promotion des valeurs olympiques et de la pratique d'une activité physique et sportive à travers le concept « Bouger, apprendre, et découvrir » proposé par le Comité international olympique. À cette occasion, des activités physiques et sportives, des rencontres avec des athlètes ayant participé aux Jeux olympiques et d'autres événements seront organisés au sein des établissements.

DEUX HEURES DE SPORT EN PLUS ÉTENDU À DAVANTAGE DE COLLÈGES

Constituant l'un des trois chantiers prioritaires du sport piloté par le Ministère des sports, des jeux Olympiques et paralympiques (MSJOP), cette mesure consiste à proposer une offre d'activités sportives encadrée par le mouvement sportif fédéral au bénéfice de collèges et élèves volontaires sur le temps périscolaire.

L'objectif est de faire de la France une nation plus sportive en favorisant l'accès à la pratique sportive de tous, dès le plus jeune âge.

Le dispositif « 2h de sport au collège », expérimenté en 2022-2023 dans quatre collèges de l'académie, est déployé à la rentrée dans sept nouveaux établissements scolaires.

L'objectif est de faciliter l'accès des élèves volontaires à l'activité sportive dans le temps périscolaire, par une organisation des horaires renforcée.

Ce dispositif concernera des jeunes collégiens éloignés de la pratique physique, n'ayant pas déjà de pratique sportive complémentaire à l'EPS, et non licenciés à l'association sportive, non inscrits dans une section sportive, non pratiquants en structures sportives (clubs, salles de sports, etc.).

Ces 2 heures de sport en plus concerneront 20 élèves dans chaque collège. Les séances de sport seront assurées par une structure sportive ayant signé une convention avec l'établissement.

Dans l'académie, 7 établissements scolaires volontaires sont retenus pour la phase de déploiement :

- Collège Mahé de La Bourdonnais (Saint-Denis).
- Collège Plateau Goyaves (Saint-Louis).
- Collège de l'Oasis (Le Port).
- Collège Achille Grondin (Saint-Joseph).
- Collège Auguste Lacaussade (Salazie).
- Collège privé sous contrat La Salle Saint-Michel (Saint-Denis).
- Collège privé sous contrat Alexandre Monnet (Saint-Benoît).

Le dispositif Pass' Sport 2023

Pass'Sport est une aide de 50 euros de l'État, destinée aux enfants et jeunes adultes afin de s'inscrire à une activité sportive dans le club de leur choix. Le déploiement de ce dispositif vise à promouvoir la pratique d'une activité physique et sportive régulière, encadrée et sécurisée.

Initié en 2021, il est reconduit en 2023 pour favoriser la reprise de la saison sportive 2023/2024 dans le cadre de développement des pratiques sportives.

En 2022, 10 246 jeunes réunionnais ont pu bénéficier du Pass'Sport pour une inscription dans 515 structures des 24 communes de l'île.

Toutes les informations sur Pass'Sport peuvent être retrouvées sur le portail utilisateurs : www.pass.sports.gouv.fr

POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DES 30 MINUTES D'ACTIVITÉ QUOTIDIENNE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Lancé à la rentrée 2020 dans le cadre des mesures d'héritage de Paris 2024, le programme « 30 minutes d'activité physique quotidienne » est généralisé depuis septembre 2022 dans toutes les écoles.

Complémentaire des 3 heures d'éducation physique et sportive, il constitue une avancée importante dans la lutte contre la sédentarité des enfants.

Le déploiement de cette mesure vise à susciter un mouvement d'adhésion autour d'un objectif partagé au service du bien-être des élèves et au bénéfice de leurs apprentissages en général (capacité de concentration, climat de classe).

LES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier d'un entraînement plus soutenu dans une ou plusieurs discipline(s) sportive(s) proposée(s) par l'établissement, tout en suivant une scolarité normale.

33 établissements disposent d'une section sportive scolaire et 22 d'une section d'excellence sportive.

Le lycée professionnel François de Mahy (Saint-Pierre), le collège Jules Solesse (Saint-Paul) et le collège Le Toullec (Le Port) compléteront à

77 Année scolaire 2023-2024

la rentrée 2023 cette offre de formation qui témoigne de la place importante de la culture sportive dans les établissements scolaires de

à l'arc, etc.

LABEL GÉNÉRATION 2024

l'académie.

Le label Génération 2024 vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

À la rentrée 2023, 114 écoles et établissements scolaires sont labellisés dans l'académie.

LE PARCOURS DE LA FLAMME OLYMPIQUE

La flamme olympique, symbole de paix et d'amitié entre les peuples, partira d'Olympie en Grèce et sillonnera la France. À cette occasion, elle fera pour la première fois étape dans cinq territoires ultramarins, avant de rejoindre la capitale.

La Réunion accueillera aussi ce symbole fort des Jeux olympiques le 12 juin 2024. Elle partira de Saint-Paul et traversera Saint-Pierre et Saint-Benoît, pour terminer à Saint-Denis.

Pendant toute l'année scolaire 2023-2024, l'objectif est de continuer à inciter le plus grand nombre de collèges, de lycées et d'établissements de l'enseignement supérieur à mettre plus de sport dans le quotidien des jeunes et à être valorisés « Génération 2024 » en mettant l'accent sur l'engagement des élèves et des étudiants.

LA JOURNÉE NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE

La Journée nationale du sport scolaire, qui aura lieu le mercredi 20 septembre 2023, a pour objectif de mieux faire connaître et promouvoir auprès des élèves les activités proposées par les associations et les fédérations sportives scolaires (USEP et UNSS dans l'académie).

Dans les quatre bassins de l'académie, l'USEP et l'UNSS proposeront aux élèves de découvrir de nouvelles disciplines olympiques et des activités paralympiques ou inclusives, notamment : athlétisme, basket-ball 3x3, basket fauteuil, biathlon course - sarbacane, bike and run, boccia, breakdance, cécifoot, course d'orientation, course fauteuil, course joëlette, danse hip-hop adaptée, épée, escalade, hand fauteuil, home ball, jeux lontan, kayak, moringue, paddle, parcours moteur en fauteuil, pétanque, randonnée écocitoyenne et inclusive, sitting volley-ball, tennis fauteuil, tchoukball, tir



Renforcer l'éducation ARTISTIQUE ET CULTURELLE

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

L'éducation artistique et culturelle permet à tous les élèves d'accomplir tout au long de la scolarité, de l'école au lycée, un parcours artistique et culturel de grande qualité, en complémentarité des enseignements. Dans l'académie, les nouveaux projets impulsés à la rentrée renforcent la découverte et la connaissance de l'histoire de l'île et des richesses culturelles et patrimoniales locales.

LE PASS CULTURE

Le pass Culture permet de faciliter l'accès des jeunes à la culture.

À compter de la rentrée scolaire, les élèves de 6e et de 5e pourront désormais profiter de projets d'éducation artistique et culturelle grâce à la part collective du pass, qui permet aux professeurs de porter des projets ambitieux d'éducation artistique et culturelle pour les élèves.

La part collective est exclusivement dédiée au financement d'activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées par les professeurs. La subvention globale est disponible dès septembre et pour toute l'année scolaire, pour des interventions d'artistes en classe, des spectacles en établissement ou en salle, des visites de musées, etc. Tous les domaines artistiques sont concernés, du théâtre à la culture scientifique, des arts visuels aux ateliers d'écriture.

LE DÉPLOIEMENT DES CLASSES PATRIMOINE, NATURE AVENIR

À l'initiative du Jardin botanique de Saint-Leu, en partenariat avec le CBNM, le Parc national, Kelonia et l'Office de l'eau, les classes Patrimoine Nature Avenir (PNA) ont vu le jour en 2022 sur le territoire de Saint-Leu et Trois bassins. Leur objectif est d'étudier un territoire dans ses spécificités naturelles et ses transformations apportées par l'activité humaine (industrialisation, agriculture, urbanisation, gestion de l'eau et des déchets, etc.) en s'appuyant sur une approche pluridisciplinaire.

En 2022-2023, 5 classes PNA ont travaillé sur le bassin versant de Saint-Leu. Les productions finales, d'envergure, ont reflété les différentes étapes des rencontres, visites des structures partenaires, ateliers artistiques effectués tout au long de l'année.

Fort du succès de cette première édition, l'académie et ses partenaires proposent d'ouvrir 10 classes PNA sur plusieurs territoires, avec des déclinaisons en fonction des spécificités locales: Saint-Leu avec un projet spécifique sur Stella, Saint-Louis et l'étude de son bassin versant depuis l'Observatoire des Makes, Le Tampon avec un projet volcan, Saint-Paul avec un projet sur l'océan et le littoral, Saint-Joseph avec un projet axé sur le cycle de l'eau autour de la rivière Langevin.

Les équipes pédagogiques interdisciplinaires des classes sélectionnées pourront s'approprier ces thématiques et les développer sur des supports variés qui seront présentés lors de la restitution (carnet de voyage, maquette, podcast, conte, théâtre, etc.).

UN PROJET AVEC LES FILIÈRES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES EN PARTENARIAT AVEC LE MUSÉE VILLÈLE

Dans le cadre du chef d'œuvre, les équipes pédagogiques seront amenées à travailler avec leurs élèves à partir des objets, plans, images des collections du musée Villèle.

Cinq établissements ont répondu favorablement à l'appel à candidature : le Lycée Bel air (Sainte-Suzanne) avec la section ferronnerie, le lycée hôtelier La Renaissance (Saint-Paul), le lycée professionnel Léon de Lepervanche (Le Port) en architecture urbanisme, le lycée Jean Hinglo (Le Port) sur le patrimoine bâti et le lycée Stella (Saint-Leu) avec la section carrosserie.

En fonction des spécificités des sections investies, chacun développera son propre projet : détournement d'objets, prototypage d'une voiture du début du 19ème siècle appartenant à la famille de Villèle, prototypage de mobiliers, de « machines » d'usine sucrière, etc.

LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS AUTOUR DE L'ARCHÉOLOGIE

En partenariat avec le service Archéologie de la DRAC Réunion et l'INRAP, l'académie va proposer de nouveaux projets en archéologie à partir des nombreux outils déjà existants (site internet, archéo maquettes, archéo capsules, expositions itinérantes, bac de fouille) et des sites de fouille répartis sur l'ensemble du territoire et accessibles aux scolaires.

Il s'agira ainsi de mieux mettre en évidence tout le travail de protection, d'étude et de valorisation du patrimoine archéologique sur l'île, autre manière d'aborder et de comprendre l'histoire de La Réunion.

L'ORGANISATION DE TEMPS CULTURELS FORTS

Le Pôle de ressources d'éducation artistique et culturelle (PREAC) Arts, Nature, Culture va se poursuivre pour la troisième année et le partenariat s'ouvre à Mayotte en proposant des résonances entre les îles : exploration liée au surgissement du volcan sous-marin au large de Mayotte, artistes en résidence au Parc marin ou encore travail autour de la biodiversité marine.

Cette formation de formateurs, portée conjointement par la délégation académique à l'action culturelle (DAAC), l'Inspé et la DRAC Réunion, est inscrite au plan national de formation. Remarquée au national pour les croisements entre arts et sciences qu'elle propose, la formation, axée sur l'océan, touche à la fois à la géomorphologie, à la lecture

de paysage, à la biodiversité, aux différents domaines artistiques et à la société (protection et valorisation du patrimoine naturel et culturel, habitat et urbanisme, stratégie géopolitique et économique, etc.).

L'IRD, IFREMER, Kelonia, la Réserve Naturelle Marine, les TAAF interviennent pour partager leurs recherches scientifiques, tandis que des artistes développent des ateliers de pratique autour de la thématique de l'océan. Une approche historique complète ce séminaire.

Les journées académiques de l'éducation artistique et culturelle

En lien avec le projet stratégique académique et les priorités en matière d'éducation artistique et culturelle définis conjointement avec la DRAC Réunion, la DAAC a organisé le 10 mai 2023 la première Journée académique de l'éducation artistique et culturelle (EAC) dédiée aux personnels d'encadrement.

Cette journée de rencontres, d'échanges et de réflexion, animée par les inspecteurs en charge des enseignements artistiques et des professionnels de la culture, a porté sur « L'EAC dans le parcours de l'élève : quels enjeux ? ». Une seconde édition sera proposée en février 2024.

Par ailleurs, au cours de l'année scolaire, un autre temps fort dédié à la culture est prévu avec une seconde Journée académique de l'éducation artistique et culturelle proposée cette fois-ci aux référents culture et aux enseignants volontaires. Elle prendra la forme de conférences, rencontres avec les professionnels de la culture, présentation de projets de classe et ateliers de pratique.

Le séminaire « Stella : approches croisées d'un territoire patrimonial, naturel et en devenir » Après le séminaire sur l'exposition « Nous et les autres » aux Archives départementales en novembre 2021, l'académie a travaillé en 2022-2023 en partenariat avec la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage (FME) pour mettre en place en décembre 2022 le séminaire « Esclavage : Histoire, Mémoires, Héritages ». Conférences, tables rondes, visite de l'exposition Wilhiam Zitte à Stella et de sites patrimoniaux incontournables (Musée Villèle) ont été au programme. Pour 2023, un nouveau séminaire prendra place, cette fois au musée

Construit en partenariat avec le musée, ce séminaire de 2 jours partira de l'étude du site spécifique de Stella à Saint-Leu pour explorer plus largement l'histoire de La Réunion à travers son patrimoine naturel, culturel et industriel, proposer une lecture de paysage et de son évolution et questionner ces territoires en devenir. Le jardin botanique, l'Iconothèque, le musée Villèle, l'Inrap seront partenaires. Le séminaire est également ouvert aussi aux professionnels de la culture.

Stella Matutina.

Une académie en démarche DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE 2023

Le plan d'action climat, biodiversité, transition écologique et éducation au développement durable « L'école, premier lieu de l'engagement pour la transition écologique » a été lancé par le ministère en juin 2023. Articulé autour de 20 mesures, il doit permettre de donner à tous les élèves les moyens de comprendre, de s'engager et d'agir concrètement pour la transition écologique et de faire des écoles et des établissements scolaires des espaces d'engagement collectif en faveur de cette dernière.

LA POLITIQUE D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (EDD) DE L'ACADÉMIE

Les 20 mesures du plan d'action climat, biodiversité, transition écologique et éducation au développement durable confortent les axes stratégiques de la politique en matière d'EDD de l'académie de La Réunion.

Avec, en 2023, plus de 90 % des lycées et collèges et 40 % des écoles labellisés E3D, 34 aires terrestres et marines éducatives, une trentaine d'établissements du second degré engagés dans le challenge Climat, Usages, Bâtiments Enseignement Scolaire (Cube.S), des référents EDD par bassin d'éducation et par établissement ainsi que des éco-délégués formés et engagés, de nombreux partenariats et conventions avec les autres acteurs du développement durable à La Réunion, l'académie assure un maillage exceptionnel du territoire et s'assume comme un levier majeur de la transition écologique.

C'est une démarche d'éducation au développement durable ambitieuse, plurielle et fédératrice qui est ainsi engagée. Elle se décline à la fois localement en fonction des équipes éducatives, des élèves, des partenaires et des territoires, et globalement à l'échelle de La Réunion, de l'océan Indien et de l'Union Européenne.

Elle s'articule autour de trois grands axes :

- L'accompagnement et la formation des écodélégués.
- L'accompagnement des référents EDD, des équipes éducatives, des écoles et des établissements dans leurs projets et démarches de développement durable (labellisation E3D, projets Notre école, faisons-la ensemble).
- Une ouverture partenariale et internationale (Erasmus).

100 % DES COLLÈGES ET LYCÉES ET PLUS DE 50 % DES ÉCOLES LABELLISÉS «EN DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (E3D)» EN 2024

92 % des lycées et collèges ont été labellisés établissements en démarche de développement durable (E3D) en 2023 et 40 % des écoles. Le nombre d'établissements et leur niveau de labellisation progressent d'année en année et témoignent d'une politique éducative autour du développement durable qui fédère les volontés et s'inscrit dans la durée au sein de chaque école et établissement scolaire.

L'objectif fixé par le ministère de 100 % des écoles et des établissements labellisé E3D à l'horizon 2030 (mesure 15) pourra être atteint plus rapidement dans l'académie.

LA SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (SEDD) : TOUS UNIS POUR UN DÉVELOPPEMENT PLUS DURABLE

Manifestation d'envergure en faveur du développement durable portée depuis plus de 20 ans par la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) et illustrée depuis 10 ans par les dessins des élèves de l'académie, la semaine européenne du développement durable (SEDD) aura lieu à La Réunion du 18 septembre au 8 octobre 2023.

Comme chaque année, elle permettra de mettre en valeur à l'échelle du territoire les nombreuses actions portées par les acteurs institutionnels et associatifs du développement durable à La Réunion ainsi que par les équipes éducatives et les élèves en établissement pour un avenir plus équitable, plus solidaire, plus responsable et plus durable.

ACCOMPAGNER LES ÉTABLISSEMENTS DANS LEUR POLITIQUE ÉDUCATIVE SUR L'EDD

La loi du 22 août 2021 dite « Climat et résilience » portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a modifié le code de l'éducation.

Par le décret du 12 avril 2022, la compétence des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) est élargie aux problématiques environnementales et devient le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE).

Cette évolution a pour ambition dans chaque établissement de favoriser la cohérence et les convergences entre les différentes actions éducatives autour d'éléments fédérateurs tels que les 17 objectifs du développement durable (ODD) de l'agenda 2030.

Nombre de projets «Notre école, faisons-la ensemble» en lien avec l'EDD ont été validés en 2023. En 2024, la mission académique de l'EDD poursuivra l'accompagnement des écoles et des établissements sur de tels projets ainsi que sur la mise en place de leur comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE).

DES AIRES ÉDUCATIVES AUX MOBILITÉS ERASMUS +

Une éducation au développement durable ancrée dans les territoires et ouverte à l'international

En 2023, 34 aires éducatives ont été mises en œuvre à La Réunion et un Groupe régional des aires éducatives (GRAE) a été constitué, regroupant l'Office français de la biodiversité

(OFB), la DEAL et la mission académique de l'EDD

Les mobilités Erasmus + centrées sur la thématique de l'éducation au développement durable et son intégration dans les différents systèmes éducatifs européens se développent. Elles favorisent les échanges, le partage de réflexion et de bonnes pratiques et rappellent à chacun que le monde est notre patrimoine commun.

CHALLENGE CUBE.S ET CHALLENGE CUBE.ECOLES: EXTENSION VERS LES ÉCOLES POUR PARVENIR À LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE POUR TOUS

La Réunion a été le premier territoire d'outremer à participer au challenge Climat Usages Bâtiment d'Enseignement Secondaire (CUBE.S).

Associant plusieurs partenaires, la Région, le département, l'association Sciences Réunion, le CEREMA et l'académie, le challenge CUBE.S promotion 2022-2023 a regroupé plus de 25 collèges et lycées, afin de former les acteurs de la communauté éducative à une meilleure connaissance de la production d'énergie à la Réunion et à une plus grande sobriété écologique.

En 2023-2024, l'objectif, dans une logique de réseau et de territoires éducatifs, est d'étendre ce dispositif à des écoles en articulant les challenges Cube.S et Cube.Ecoles.

DES PROJETS MENÉS DANS L'ACADÉMIE

De nombreux projets EDD engagés en 2022-2023 seront poursuivis et approfondis en 2023-2024 : • Les potagers et les ruchers pédagogiques.

- Les « Studios-médias pour valoriser les écodélégués » qui sont actifs dans 10 collèges de l'académie grâce au concours du Département, de la délégation régionale académique au numérique éducatif et de Canopé.
- L'opération plastique à la loupe (PAL) pour sa troisième édition à La Réunion, avec la Fondation Tara Océan.
- La lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE), en coopération avec le parc national et la SREPEN.
- Le PEAC « classes patrimoine, nature, avenir ».

Podcast Ré-inventer le monde

Au moins six établissements de La Réunion ont été retenus dans le cadre du projet Réinventer le Monde, programme pédagogique de l'Agence Française de Développement (AFD), afin de sensibiliser les jeunes au développement durable et à la solidarité internationale.





CALENDRIER SCOLAIRE

2023-2024

Rentrée des enseignants	Mercredi 16 août 2023
Rentrée des élèves	Jeudi 17 août 2023
Vacances après la 1 ^{ère} période	Samedi 14 octobre 2023
	Reprise : lundi 30 octobre 2023
Été Austral	Mardi 19 décembre 2023 Reprise : lundi 22 janvier 2024
Vacances après la 3 ^e période	Samedi 02 mars 2024 Reprise : lundi 18 mars 2024
Vacances après la 4 ^e période	Samedi 04 mai 2024 Reprise : mardi 21 mai 2024
Début des vacances d'hiver austral	Samedi 06 juillet 2024

Le départ en vacances a lieu le jour indiqué après la dernière heure de cours. La reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués

QUELQUES TEMPS FORTS

DU PREMIER SEMESTRE

AOÛT

16 Rentrée des enseignants

17 Rentrée des élèves

28 au 16 sept. Les semaines de l'engagement collégien et lycéen

SEPTEMBRE

08 au 15 Journées nationales d'action contre l'illettrisme

16 Journée mondiale du nettoyage de notre planète (World cleanup day)

15 au 17 Journées européennes du patrimoine

18 au 08 oct. Semaine européenne du développement durable (SEDD)

18 au 23 Semaine de la démocratie scolaire

L'élection des représentants lycéens aux conseils des délégués pour la vie lycéenne

(CVL) aura lieu au cours de cette semaine.

20 Journée nationale du sport scolaire

22 et 23 Élections des représentants de parents d'élèves aux conseils d'école et aux conseils

d'administration des collèges et des lycées

23 au 30 Semaine européenne du sport

26 Journée européenne des langues

OCTOBRE

01 Anniversaire de l'inscription du maloya au patrimoine immatériel de l'Unesco

08 Journée paralympique

30 au 03 nov. Semaine de l'école maternelle

NOVEMBRE

09 et 10 Forum académique « Ambition Planète » en partenariat avec le Crédit agricole

et la NORDEV

10 au 27 Fête de la Science

Mi-novembre Première semaine de l'orientation dans les lycées

DÉCEMBRE

09 Journée de la laïcité

Journée de commémoration de l'abolition de l'esclavage



www.ac-reunion.fr